

**SYNDICAT MIXTE
DES BASSINS VERSANTS
DU JAUDY-GUINDY-BIZIEN
ET DES RUISSEAUX COTIERS**

REVUE DE PRESSE

Année 2016

- ANIMATION GÉNÉRALE
- COURS D'EAU
- ZONES HUMIDES
- ACTIONS AGRICOLES
- ACTIONS NON AGRICOLES

Animation générale

Le drone a le vent en poupe chez les céréaliers

L'entreprise de travaux agricoles Hamon, de Pédernec, propose une prestation unique dans le département : de l'épandage d'engrais, selon une cartographie réalisée par un drone.

Depuis cet automne, une drôle de bestiole survole les champs de blé, orge et colza, de Brest à Lamballe. Un petit coucou électrique, équipé de capteurs, qui a une mission précise : relever les taux d'azote des sols pour établir une cartographie des parcelles, à la demande de l'agriculteur.

Stockés dans un fichier numérique, les résultats sont transmis et traités à Paris en 24 heures, dans une entreprise spécialisée (AlrNov). Puis, ces données sont intégrées, par le créateur, à un épandeur dernière génération qui répand le fertilisant selon les besoins du sol, avec une précision étonnante.

« Ce qui permet de moins gaspiller l'engrais, explique Bernard Hamon, patron de l'entreprise de travaux agricoles de Pédernec. Car on donne à la plante la juste dose de fertilisant, au bon endroit. Cette dose, c'est la quantité que le sol est capable d'absorber. »

Moins de déversements dans les cours d'eau

Hier, au CFA de Pommerit-Jaudy, la chambre d'agriculture organisait une démonstration de cartographie par drone et d'épandage d'engrais. Parmi la quinzaine d'agriculteurs présents, Sylvain Lavour, directeur du Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien. « Quand on parle de qualité de l'eau, on parle d'agriculture. Et cette technologie peut permettre qu'il n'y ait plus les déversements d'azote que l'on connaît dans les cours d'eau », apprécie-t-il.

Autre conséquence : les normes d'épandage peuvent être déplaçonnées, « puisque l'on peut prouver les besoins en azote grâce à la carte réalisée par le drone », explique Bernard Hamon. Qui on ne s'y trompe pas : le but premier s'inscrit



Denis Hamon est le seul agridroniste licencié en Côtes-d'Armor. Son engin, de 750 g, peut voler jusqu'à 150 m et supporter des vents de 75 km/h.

dans une logique de rendement. Et ce système permet, avant tout, d'accorder plus de protéines aux plantes. Des protéines qui, selon les taux mesurés, donnent droit à des bonifications sur les prix d'achat. Modestes aujourd'hui, elles pourraient être mieux valorisées à l'avenir.

Les satellites obsolètes ?

Dans l'assemblée de curieux, un agriculteur grimace. « C'est bien, la technologie, mais il faut pouvoir s'offrir le progrès, marmonne le paysan de Louargat. Si ce n'est pas une prestation mutualisée, ça ne vaut sûre-

ment pas le coup ! » Le passage du drone est tarifé à 10,50 € le survol de l'hectare, incluant le conseil client, par la société Hamon. Et le vol de drone ajouté à l'épandage revient à 26 €.

Des prix plutôt bon marché, selon un autre céréalier de Pommerit-Jaudy. À 57 ans, cette évolution du métier ne l'effraie pas. « Si on m'avait dit, quand j'avais 15 ans, que je travaillerais avec ces machines volantes, j'aurais eu du mal à le croire, sourit ce passionné. Mais finalement, on s'y fait. C'est comme quand on a vu les tracteurs qui se

conduisaient tout seul arriver dans nos champs. »

Outre le guidage GPS des engins agricoles, les satellites offrent, depuis trois ans, des cartographies similaires à celles des drones. Mais ces derniers, en vol depuis moins d'un an, sont deux fois plus précis. Preuve de leur bon décollage, ils ont déjà conquis plus de la moitié des coopératives costarmoricaines.

Romain DANIEL.

Vidéo sur ouest-france.fr/lannion



La continuité écologique, un enjeu pour les rivières

Le comité de pilotage du syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers a réuni, mardi, en présence du sous-préfet, Frédéric Lavigne, les partenaires institutionnels, associatifs, techniques et financiers.

Une cinquantaine de personnes a participé aux travaux à la salle Jean-Moulin. Les objectifs statutaires du syndicat sont la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Ses actions répondent à ces deux objectifs, en proposant des actions dans l'agriculture, le bocage, les zones humides, sur les cours d'eau, sur la continuité écologique, l'accompagnement des collectivités et des particuliers, etc.

Le syndicat a signé un contrat territorial de bassin-versant sur la période 2014-2018 pour un montant de 2,3 millions d'euros. Tous les ans, un point d'avancement est fait sur les thématiques. Le syndicat couvre 58



Germain Sol Dourdin, président du comité de pilotage du syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers avec le sous-préfet, Frédéric Lavigne.

communes pour 52 000 hectares. La zone prioritaire pour ce contrat est dominée par la zone littorale.

Le président Germain Sol Dourdin a parlé de trois sujets : le schéma d'aménagement et de gestion des eaux, l'évolution des intercommunalités et le bassin-versant.



Dour ho Douar. Bilan du bassin-versant



La plupart des communes du bassin-versant étaient représentées à cette réunion bilan des actions 2016.

Le comité de pilotage du bassin Jaudy-Guindy-Bizien s'est réuni mardi après-midi, à Bégard, sous la présidence de Germain Sol Dourdin et en présence du sous-préfet de Guingamp, M. Lavigne et d'une cinquantaine de personnes.

Le syndicat s'étend sur un territoire de 52.000 hectares, avec 56.000 habitants, avec 800 km de rivières et ruisseaux côtiers. Pour la période 2014-2018, le syndicat a signé un contrat territorial de bassin-versant, pour un montant de 2,3 M€.

Qualité de l'eau. L'eau potable des communes du bassin-versant du Jaudy-Guindy-Bizien provient de deux prises d'eau en rivière et de dix captages souterrains. Si les résultats s'améliorent, notamment pour les nitrates, les efforts

sur le terrain doivent être maintenus, car des traitements lourds en aval (charbon actif pour supprimer les pesticides) sont nécessaires.

Et par ailleurs, l'aquaculture et la conchyliculture pratiquées dans l'estuaire nécessitent une eau de bonne qualité.

Sur le terrain. Au cours de l'année 2016, une somme de 70.000 € a été engagée pour édifier 9,1 km de talus, planter 8,7 km de haies et entretenir 37,5 km de haies.

Des zones humides (18 hectares) ont été restaurées, montant 50.000 €.

Sur les cours d'eau, divers aménagements, abreuvoirs, busage, 35.000 €.

Études, diagnostics, programme de travaux... On connaît les sources de pollutions qui sont

généralement dues aux activités humaines. Des actions ont été menées auprès de 700 agriculteurs pour des aides en matériel plus respectueux de l'environnement, des études de sols (515 hectares), des opérations six portes ouvertes et démonstration.

Des actions ont été menées vers les communes et les communautés de communes afin qu'elles s'engagent dans des pratiques respectueuses pour l'eau et l'environnement. Des formations dans le cadre de la charte (formation sur la gestion des fossés à destination des agents et des élus) ont réuni environ 70 participants.

Enfin, 80 personnes ont été sensibilisées à « l'arrêté fossé » qui interdit l'utilisation de pesticides dans les fossés et à proximité immédiate, Dour ho Douar.



BASSINS VERSANTS. Avoir.61 % des cours d'eau en bon état d'ici 2021

Le Syndicat mixte des bassins versants réunit les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et de production d'eau potable du territoire des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers situés entre Perros-Guirec et Pleubian.

Les représentants des différentes structures du comité de pilotage se sont réunis, sous la présidence de Germain Sol Dourdin afin de faire le bilan des actions menées en 2016 et des objectifs pour 2017.

« 61 % des cours d'eau devront être en bon état écologique en 2021 et sur le secteur de notre bassin-versant, le taux avoisine les 50 %. Vous me direz qu'il n'y a pas grand-chose à faire... Mais bien au contraire, les 10 % qu'il nous faudra gagner seront très difficiles à atteindre », déclare en substance Germain Sol Dourdin. Et pour y parvenir, « il nous faut construire une politique de l'eau à partir des EPCI, des syndicats d'eau des bassins versants ainsi qu'avec tous nos concitoyens. Il nous faudra bâtir une - personnalité collective - en mesure de transformer les intérêts individuels et les égoïsmes, et qui devra nous survivre ».



Germain Sol Dourdin: Les 10 % d'eaux en bon état qu'il nous faudra gagner, seront très difficiles à atteindre.



La programmation 2017 prévoit notamment des propositions de scénarii d'aménagements et d'accompagnements sur la maîtrise d'œuvre du site du Palacret, des actions, et animations et des travaux en faveur du bocage (Breizh Bocage 2015-2020), un plan de gestion du bocage des bords de route sur Pédernec, l'entretien des haies bocagères, l'objectif de 12 contractualisations dans le cadre d'un plan de gestion du bocage dans chaque exploitation souhaitant s'engager dans une MAEC (Mesures agroenvironnementales et Climatiques) mais aussi de poursuivre l'accompagnement des communes dans la prise en compte des bocages des PLU (Plan locale d'Urbanisme)...

Et le programme pour 2017 prévoit 6 km de talus, 30 km de

haies juvéniles à entretenir, 10 km de haies en taille de formation et 5 km de haies bocagères à planter.

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021. Il définit pour une période de six ans les grandes orientations et les dispositions pour une gestion équilibrée de la ressource en eau dans le bassin Loire-Bretagne avec pour objectif : 2/3 des eaux de Loire-Bretagne en bon état contre 1/4 aujourd'hui. Sur le territoire du syndicat 3 masses d'eau sur 9 sont en mauvais état (Dourdu, Bizien et Lizildry).

Les grandes orientations : 1- Repenser les aménagements de cours d'eau ; 2 - réduire la pollution par les nitrates ; 3 - réduire la pollution organique et bactériologique ; 4 - maîtriser et

réduire la pollution par les pesticides ; 5 - maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses ; 6 - protéger la santé en protégeant la ressource en eau ; 7 - maîtriser les prélèvements d'eau ; 8 - préserver les zones humides ; 9 - préserver la biodiversité ; 10 - préserver le littoral ; 11 - préserver les têtes de bassin-versant ; 12 - faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques ; 13 - mettre en place des outils réglementaires et financiers ; 14 - sensibiliser et favoriser les échanges.

Quelques chiffres. Territoire des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien : 56 000 habitants, 52 000 hectares et 800 km de cours d'eau desservant 58 communes.



Cours d'eau

Pêche à l'électricité sur les ruisseaux du secteur



Les agents de l'office national des eaux et milieux aquatiques ont trempé leur canne à pêche électrique dans le ruisseau à Pont-Bégou. Les belles farios d'antan sont allées voir ailleurs.

Lundi, cinq drôles de pêcheurs, quatre hommes et une femme, équipés d'une drôle de canne à pêche, avec un drôle de panier de pêche dans le dos, pénètrent dans la végétation anarchique qui recouvre le ruisseau Goaz Enez à Pont Bégou.

Ils ont l'air de braconniers mais n'en sont pas. Léna Corre est technicienne en milieu aquatique au Syndicat mixte du bassin-versant Jaudy-Guindy-Bizien. La jeune femme est accompagnée par trois agents de l'office national des eaux et milieux aquatiques de Plérin. Kénan Le Quellec, stagiaire, apprend le métier.

« Nous faisons un inventaire de la présence ou l'absence de poissons, de différentes espèces, dans les ruisseaux du bassin-versant,

souligne Léna Corre. **Nous procédons par la pêche à l'électricité. Le poisson est attiré par l'anode. Ses muscles sont tétanisés. Il est assommé, mais reprend vie très rapidement.** »

Il y a quelques années, quand le ruisseau était entretenu par la DDE ou par les pêcheurs eux-mêmes, le jour de l'ouverture de la truite, les fines gaules trégoroises étaient rarement bredouilles. Lundi, les pêcheurs à l'électricité n'ont pas eu une touche.

Zones humides

Évadez-vous en zones humides le dimanche 8 février

Un événement unique dans le département

Lundi, les partenaires de l'opération Évadez-vous en zones humides, se sont retrouvés au centre de loisirs de Guermel, pour finaliser le programme des animations proposées à l'occasion de la journée mondiale des zones humides, pour commémorer la signature par 157 pays de la convention sur les zones humides en 1971, à Ramsar (Iran) « La date du dimanche 8 février a été retenue sur notre territoire pour proposer au public un programme de sorties nature dans les zones humides. C'est une première et l'unique organisation dans les Côtes-d'Armor », explique Christian Ollivier, adjoint pénvenanais.

Cette opération est organisée en partenariat avec le syndicat mixte du Jaudy Guindy Bizien, l'association Bretagne Vivante, la communauté de communes du Haut-Trégor, l'Agence de l'eau, le Conservatoire du littoral, les communes de Penvénan, Plougrescant, Plouguiel et le comité Saint-Gildas

Des sorties gratuites sur des circuits inédits

Dimanche 8 février. À 10 h, ballade ornithologique de 1,5 km (2 h), en baie de l'Enfer pour observer les oiseaux hivernants à la longue-vue (rendez-vous au parking du Palud à Plougulel). À 14 h, formule rando, les pieds dans le marais de 4 km



Les organisateurs et des élus ont validé l'ouverture au public des zones humides de Guermel et de Bellevue.

(2 h 30), pour découvrir l'histoire, la biodiversité et le rôle du marais et formule famille, à l'assaut du mange-bottes pour comprendre le rôle du marais (rendez-vous sur le parking du centre de loisirs de Guermel). En fin d'après-midi, découverte du marais au crépuscule pour un comptage ornithologique d'1 h 30 (rendez-vous à Guermel comme précédemment).

Ces sorties sont gratuites, il faut prévoir des bottes, des vêtements chauds, des jumelles (si possible). Contact au 06 79 80 77 73 ou bastien.moreau@bretagne-vivante.org.

Deux visites complémentaires avec le Haut-Trégor

Les jeudis 12 et 19 février, à 14 h, découverte en 3 h des oiseaux de l'estuaire du Jaudy, depuis l'estran (rendez-vous à la maison des talus de Pouldouran avec ses jumelles).

Le mardi 17 février, à 14 h, les lagunes du site du Gouffre (2 h), afin de décrypter le paysage pour comprendre son origine, son histoire et son fonctionnement (le livret du sentier d'interprétation est à 2,50 €). Se munir de jumelles (rendez-vous à la maison du littoral sur le site du gouffre à Plougrescant).



Zones humides. Sorties inédites le 8 février

Lundi dernier, les partenaires de l'opération « Évadez-vous en zones humides » se sont retrouvés au centre de loisirs de Guermeil pour finaliser le programme des animations proposées à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides. « La date du dimanche 8 février a été retenue sur notre territoire pour proposer au public un programme de sorties nature dans les zones humides. C'est la première et l'unique organisation dans les Côtes-d'Armor », explique Christian Ollivier, adjoint penvéennais.

Cette opération est organisée en partenariat avec le Syndicat mixte du Jaudy-Guindy-Bizien, l'association Bretagne Vivante, la Communauté de communes du Haut-Trégor, l'Agence de l'eau, le Conservatoire du littoral, les communes de Plougrescant, Penvénan, Plougué et le comité Saint-Gildas.

Des sorties gratuites sur des circuits inédits

Dimanche 8 février : à 10 h, balade ornithologique de 1,5 km (deux heures) en Baie de l'enfer pour observer les oiseaux hivernants à la



Les guides Bastien Moreau et Élena Lombart, de l'association Bretagne Vivante ; Samuel Gautier, du Syndicat de Bassin-versant ; Éric Poulouin, de la Communauté de communes du Haut-Trégor.

longue-vue ; à 14 h, formule rando, les pieds dans le marais de 4 km (deux heures trente) pour découvrir l'histoire, la biodiversité et le rôle du marais et formule famille, à l'assaut du mange-bottes pour comprendre le rôle du marais ; en fin d'après-midi, découverte du marais au crépuscule pour

un comptage ornithologique d'une heure trente.

▼ Pratique

Ces sorties sont gratuites. Il faut prévoir des bottes, des vêtements chauds, des jumelles (si possible). Contact au 06.79.80.77.73 ou bastien.moreau@bretagne-vivante.org



Les zones humides dévoilent enfin leur milieu si riche

Elles le valent bien ! Mais il a fallu bien longtemps avant que les zones humides retrouvent, dans l'esprit du public, la place qui aurait toujours dû être la leur : celle d'un milieu riche, au rôle régulateur important, voire capital et dont l'impact sur la population de coquillages et donc de poissons, est tout simplement essentiel.

Enfin, une journée mondiale leur est consacrée, dimanche 8 février, avec un programme de visites variées et gratuites. Il s'agit de l'unique organisation dans les Côtes-d'Armor, mise sur pied en partenariat avec le syndicat mixte du Jaudy- Guindy-Bizien, l'association Bretagne Vivante, la communauté de communes du Haut-Trégor, l'Agence de l'eau, le Conservatoire du littoral, les communes de Plougrescant, Pervénan, Plouguivel et le comité Saint-Gildas.

Le programme

À 10 h, balade ornithologique de 1,5 km (2 h) en baie de l'Enfer pour observer les oiseaux hivernants à la longue-vue : rendez-vous au parking du Palud à Plouguivel ; à 14 h, formule rando, les pieds dans le marais, de 4 km (2 h 30) pour découvrir l'his-



Les guides, Bastien Moreau et Elena Lombart de l'association Bretagne Vivante, Samuel Gautier du syndicat de Bassin-versant, Eric Poulouin de la communauté de communes du Haut Trégor.

toire, la biodiversité et le rôle du marais et une formule famille « à l'assaut du mange bottes » pour comprendre le rôle du marais : rendez-vous sur le parking du centre de loisirs de Guermeil.

En fin d'après-midi, découverte du marais au crépuscule pour un comptage ornithologique d'une

heure trente, rendez-vous à Guermeil. Toutes ces sorties sont gratuites. Il faut prévoir des bottes, des vêtements chauds et des jumelles, si possible.

Contact au 06 79 80 77 73 ou bastien.moreau@bretagne-vivante.org.

Les zones humides de Bellevue à Guermeil

La municipalité est à l'origine de l'opération « Évadez-vous en zones humides », qui prévoit tout un programme d'animations, à l'occasion de la journée mondiale des zones humides. La date du dimanche 8 février a été retenue sur notre territoire, pour proposer au public un programme de sorties nature dans les zones humides.

« C'est une première et l'unique organisation de ce type dans les Côtes-d'Armor », explique Christian Ollivier, adjoint à la culture et à la communication. Cette opération est organisée en partenariat avec le syndicat mixte du Jaudy Guindy Bizien, l'association Bretagne Vivante, la communauté de communes du Haut-Trégor, l'Agence de l'eau, le Conservatoire du littoral, les communes de Plougrescant, Penvénan, Plouguiel et le comité de Saint-Gildas.

Les sorties, organisées sur des circuits inédits, sont gratuites sur les territoires de Plouguiel, de Plougrescant et de Penvénan. À 14 h, une formule rando, les pieds dans le marais de 4 km, sur les zones humides de Guermeil (en partie sur Penvénan), et de Bellevue (sur les hauteurs de



C'était l'été dernier : Monique Garel, Samuel Gautier, Jean-Yves Le Merrer et le directeur des services techniques, Jean-Jacques Poudroux, lors de la réhabilitation de la zone humide de Bellevue, sur les hauteurs de Buguélès.

Buguélès) (2 h 30), pour découvrir l'histoire, la biodiversité et le rôle du marais et formule famille, à l'assaut du mange-bottes pour comprendre le rôle du marais (rendez-vous sur le parking du centre de loisirs de Guermeil).

En fin d'après-midi, découverte du marais au crépuscule, pour un comptage ornithologique (rendez-

vous à Guermeil comme précédemment). Les amateurs avertis espèrent y observer un oiseau peu courant : le bruant des roseaux. Ces sorties sont gratuites, il faut prévoir des bottes, des vêtements chauds, des jumelles (si possible). Contact au 06 79 80 77 73 ou bastien.moreau@bretagne-vivante.org.

La carte des zones humides consultable en mairie

Un inventaire des zones humides et des cours d'eau a été réalisé sur le territoire de la commune, par les techniciens du Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers. Cet inventaire a pour objectifs d'identifier les zones humides afin de garantir leur préservation. Les zones humides fonctionnelles et entretenues participent au stockage de l'eau, ainsi qu'à l'amélioration de sa qualité et des milieux aquatiques du bassin-versant du Guindy.

Ce travail d'inventaire est réalisé en concertation avec les exploitants agricoles de la commune. Cette carte est consultable en mairie du 6 février au 6 mars 2015 aux heures d'ouverture de la mairie. Les remarques des propriétaires seront étudiées par le Syndicat. Contact : Samuel Gautier au 02 96 15 19 19.



Les zones humides ont livré leurs secrets



À la baie de l'Enfer, à Guermel ou à Bellevue, un impératif : ne pas remplir ses bottes !

Dimanche matin, une cinquantaine de personnes ont participé à la balade ornithologique en baie de l'Enfer où de nombreux oiseaux hivernants viennent se nourrir et se reposer dans les zones humides de l'estuaire du Jaudy.

Pour beaucoup, la bernache cravant, le tadorne de belon, le chevalier aboyeur ou le chevalier gambette étaient une découverte.

Avec pour guides Samuel Gautier du bassin versant Jaudy, Guindy, Bizien et Bastien Moreau, de l'association Bretagne vivante, l'après-midi, 80 randonneurs sont partis à l'assaut du « mange bottes » (le marais). Le marais de Guermel et la zone humides de Bellevue sont deux espaces naturels remarquables, ils ont

une fonction très importante dans la régulation et sa capacité de filtration de l'eau.

Le roseau, l'iris, le carex, le camagnol amphibien n'ont plus de secret pour l'assistance très attentive et curieuse, posant de nombreuses questions.

Pendant ce temps-là, Hélène de l'association Bretagne vivante animait des ateliers pour les familles ayant de jeunes enfants. Chacun a pu participer à des expériences sur le rôle d'éponge du marais, sur la filtration de l'eau et observer la vie d'une marre.

À la tombée de la nuit, 25 observateurs passionnés ont découvert plusieurs dizaines de bruant des roseaux, l'habitant des zones humides.



L'importance des zones humides reconnue



Le départ pour la visite du marais de Guermel : le groupe est particulièrement fourni.

L'appel lancé à l'occasion de la journée mondiale des zones humides a reçu un large écho : en témoigne le groupe fourni qui a envahi le marais de Guermel dimanche, à la découverte de la faune et de la flore de ces milieux qui ont eu longtemps mauvaise presse.

Avant d'être aujourd'hui non seulement totalement réhabilités, mais de plus en plus choyés et protégés,

pour leur rôle essentiel dans le domaine de la régulation et de l'épuration des eaux, ainsi que pour la richesse de leur milieu.



MARAIS DE GOERMEL. Suivez le guide !

Dimanche 8 février, l'association Bretagne vivante et le groupe des ornithologues des Côtes-d'Armor ont animé la Journée mondiale des zones humides sur le territoire Penvenan-Plougrescant-Plouguiel.

Grâce à Helena et ses expériences, Adèle, Emile, Jeanne, Malo et les autres ont pu reconnaître le phragmite formant la roselière, qui doit être fauchée régulièrement pour ne pas envahir le marais. Ils ont expérimenté en quoi le marais joue un rôle « d'éponge » l'hiver pour être utile à la faune et la flore en saison sèche, et le rôle de « filtre » retenant les polluants.

Entre les touffes de joncs et de molinies, ils ont repéré les « coulées », ces chemins formés par le passage d'animaux comme le ragondin ou le campagnol amphibien. Ils ont ouvert les tiges de jonc pour dégager la « mousse » dont se nourrit le ragondin ou les ont roulés en spirale pour fabriquer de minuscules radeaux à laisser voguer ensuite sur la mare proche. C'est qu'il y en avait de la vie dans cette mare ! Des larves de moustiques, d'éphémères...

Parti de la « grande prairie »



Grâce à Helena et ses expériences, Adèle, Emile, Jeanne, Malo et les autres ont pu découvrir les zones humides.

du marais de Guermel pour une randonnée de 4 km, le groupe des adultes a observé les traces de la faune, comme les crottes de ragondin ou les tas de joncs coupés et disposés autour de leurs terriers, construits à même le sol, par les campagnols. Le groupe s'est déplacé sur l'ancienne réserve d'eau du moulin de Guermel, réduit aujourd'hui à une simple mare et aux restes des fondations de la bâtisse, parmi les iris d'eau, auprès

desquels viennent pondre, dès fin février, les salamandres, les tritons et les grenouilles partis hiberner à terre.

Chemin faisant, le groupe atteint une saulaie à partir du terreau constitué par la décomposition saisonnière des phragmites. En marchant sur les anciens talus, le groupe a poursuivi sa découverte en remontant vers les landes humides intérieures de Bellevue, qui ne sont pas à confondre avec

le marais littoral de Guermel. Des landes autrefois entretenues pour produire de la litière pour animaux et du pâturage. Laissées à l'abandon, ces espaces se sont reboisés progressivement de saules et de bouleaux.

Après une collation conviviale sous la tente, les uns étant partis et d'autres arrivés, le nouveau groupe, équipé de jumelles et de longues-vues, s'est posté devant la roselière, au soleil couchant, dans l'attente de l'arrivée du Bruant des marais. Ce passereau hiberne sur nos côtes et a fait de la roselière son « dortoir », qu'il quitte chaque matin pour des lieux incertains et qu'il rejoint le soir, au crépuscule.

Les participants ont pu entendre le cri spécifique de l'oiseau à son retour au dortoir et observer l'originalité de sa façon de se poser : il se laisse tomber comme une pierre dans les roseaux. Les animateurs du Groupe Ornithologique des Côtes-d'Armor ont expliqué les différents aspects techniques du comptage des oiseaux et son intérêt.

Le conseil municipal refuse l'inventaire des cours d'eau

Les techniciens du syndicat mixte des bassins versants Jaudy-Guindy-Bizien, pour la partie ouest de la commune et par le Smega (Trieux), pour la partie ouest, ont réalisé l'inventaire des zones humides et des cours d'eau depuis l'automne 2013.

L'inventaire des zones humides s'est déroulé en concertation avec les agriculteurs et la population concernée et a abouti à un document qui classe 132 ha en zone humide (6,6 % du territoire), la majeure partie de ces zones concernant des zones naturelles (55 %), une partie des terres agricoles (21 %) et quelques parcelles constructibles, qui ne le seront plus. Cet inventaire a été approuvé par le conseil municipal de vendredi soir.

En revanche, l'inventaire des cours d'eau, bien que réalisé en même temps que celui des zones humides, a suscité des commentaires. « **Pour tout le monde, il y avait trois ruisseaux sur la commune. Maintenant, il y en a partout. Le moindre**

filet d'eau est appelé cours d'eau, et ce plan s'est fait sans concertation », regrettait le maire, Loïc Mahé. « **On ne pourra plus rien y faire, même pas les curer et cela va apporter des contraintes supplémentaires pour les cultures** », remarquait l'adjoint, François Tilly. « **Et si on laisse ces endroits en fiche, il ne faudra pas s'étonner de la prolifération des ragondins qui adorent les jeunes choux-fleurs** », ajoutait un autre conseiller, agriculteur. Le conseil à l'unanimité a rejeté ce plan des cours d'eau et demande aux techniciens de revenir pour étudier ces problèmes.

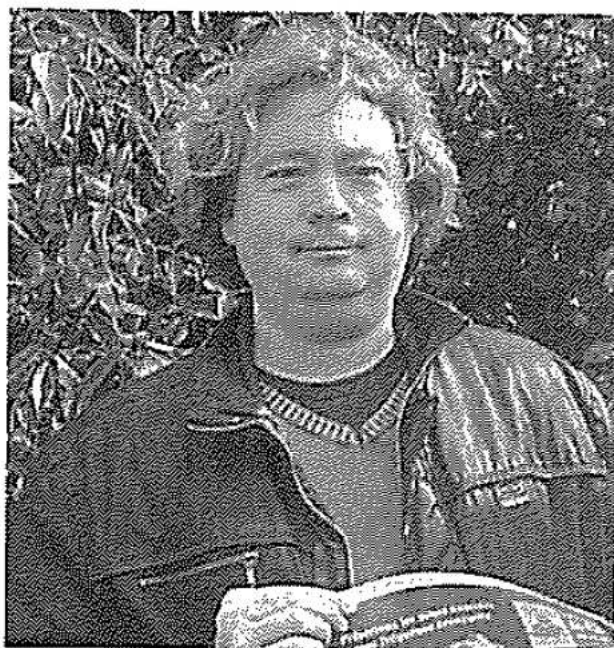


Balade nocturne à la découverte des amphibiens

Dans le cadre de l'opération nationale Fréquence grenouille, Samuel Gautier, technicien du syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien, et deux animateurs de l'association Bretagne vivante, invitent à une balade nocturne au Champ-de-tir, à Plouisy, à la découverte des amphibiens.

La zone humide est particulièrement riche en crapauds, grenouilles, salamandres, et abrite aussi « trois espèces de tritons dont le triton marbré, de grande taille et assez rare ». De plus, la période est très propice à l'observation : « C'est le début de leur période de reproduction, on peut les observer dans la migration depuis leur cachette vers les points d'eau. »

Vendredi 13, à 19 h 45, rendez-vous près de la mairie, au bourg



Samuel Gautier guidera les curieux de nature.

de Plouisy, puis déplacement sur le site du Champ-de-Tir, à Coajou-Baslan. Gratuit. Inscription au 06 79 80 77 73. Prévoir des bottes, lampes et vêtements chauds.



DÉCOUVERTE. La fête à la grenouille !



Les aventuriers d'un soir partent à la découverte des grenouilles, des salamandres et des tritons. Pour cela, ils ont revêtu des vêtements imperméables, ils ont chaussé leurs bottes et ont sorti les lampes torche.

« Ce soir on va voir des crapauds, des tritons et peut-être des salamandres », a expliqué Samuel Gautier. L'animateur et technicien au Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers explique la démarche des balades de découverte. « **Fréquence Grenouille** », donne l'occasion de sensibiliser la population à la nécessité de préserver les zones humides, milieux de vie indispensables à l'équilibre de notre planète. « Les zones humides se font de plus en

plus rares et avec elles disparaissent de nombreuses plantes et animaux sauvages dont les emblématiques amphibiens ».

Les courageux observateurs se sont donc rendus dans les zones humides situées autour du champ de tir à la recherche des grenouilles et autres crapauds. « Ce soir, il pleut mais il fait peut-être un peu froid, on verra donc ce que l'on va découvrir, mais une chose est sûre, on observe toujours quelque chose ».

L'opération Fréquence grenouille au secours des amphibiens

Il faisait un vent à ne pas mettre une grenouille dehors vendredi matin, au bord du marais de Gouermel, lors du point presse organisé pour l'annonce des animations mises sur pied pour l'opération nationale « Fréquence grenouille ».

Germain Sol-Dourdin, président du bassin versant mixte Jaudy-Guindy-Bizien, Anne-Françoise Piédallu, maire de Plougrescant, mais également vice-présidente de la communauté de communes du Haut-Trégor, Christian Olivier, adjoint à la communication à Penvénan, Cécile Hervé, élue mais aussi permanente à l'office du tourisme, Samuel Gautier, technicien du bassin-versant en charge de la sensibilisation du grand public aux problèmes liés à l'eau, se sont retrouvés sur le site pour réaffirmer leur intérêt commun pour les zones humides.

« Au-delà du nom un peu enfantin et naïf de l'opération Fréquence grenouille se cache la réalité d'un milieu extrêmement riche, fragile,



Au bord du marais de Gouermel, vendredi matin, de gauche à droite, Anne-Françoise Piédallu, maire, Christian Olivier, Cécile Hervé, Samuel Gautier et Germain Sol-Dourdin, réunis pour présenter l'opération « Fréquence grenouille. »

rare et précieux qu'il importe de protéger. C'est pourquoi le bassin-versant s'implique au côté de Bre-

tagne Vivante, dans l'organisation de la 21^e journée de cette opération, dans le droit fil des Journées

mondiales des zones humides », a rappelé Germain Sol-Dourdin.

Samuel Gautier a souligné que les journées mondiales ont mobilisé 400 personnes en Bretagne, dont 130 dans le secteur Penvénan-Plougrescant ! Les zones humides ne sont plus des milieux délaissés, voire méprisés, et leur rôle de filtre est désormais reconnu comme un facteur déterminant de la qualité de l'eau.

Les amphibiens en profitent bien sûr : « Les études récentes ont montré qu'il s'agit d'espèces en voie de disparition, et que plusieurs d'entre elles ont disparu en Bretagne. » Les deux communes, qui partagent le site de Gouermel, entendent bien poursuivre leur action de préservation.

L'animation aura lieu vendredi 27 mars, à 19 h 45, avec rendez-vous au marais de Gouermel, bottes, lampes et vêtements chauds indispensables, tout comme la réservation, à effectuer au 06 79 80 77 73.

Actions agricoles

- *Bocage*
- *Démonstrations GAB 22 et
Chambre d'agriculture 22*

Bocage

La carte du bocage en mairie

Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme, un inventaire du bocage (talus nus, haies sur talus et haies à plat) est en cours sur le territoire de la commune, coordonné par le syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers. Cet inventaire a pour objectifs de préserver la qualité de l'eau, le paysage, la biodiversité et la circulation douce. La carte du bocage est consultable en mairie pendant jusqu'au 26 février : un registre permet de recueillir les éventuelles remarques. Contact : Maël Le Guen, syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers au 02 96 15 19 19.



Des talus plantés reconstitués pour protéger le ruisseau



Christophe L'Havéant de l'entreprise TLTP, Erwan Rousseau, Bernard Frémery, vice-président du syndicat du bassin-versant et Loïc Rochard, technicien bocage du syndicat, devant un des talus qui sera bientôt planté d'essences locales.

La reconstitution du bocage, avec construction de talus et plantation de haies, en faveur de la préservation de la qualité de l'eau et du paysage, fait partie de la mission du syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien. Cette année, près de 10 km seront réalisés en collaboration avec les agriculteurs qui sont volontaires pour cette opération.

Afin de préserver la qualité de l'eau d'un affluent du Dourdu, qui passe en contrebas et qui se jette dans l'anse de Perros, de limiter l'érosion des sols, 1 km de talus a été réalisé par l'entreprise TLTP sur un terrain cultivé par Erwan Rousseau, agriculteur bio. Ces nouveaux talus seront plantés de haies bocagères, (chêne,

châtaigniers, merisier, noisetier, etc.).

L'ensemble de ces travaux est pris en charge en totalité par la collectivité avec la participation financière de l'Europe, du conseil général, de l'agence de l'eau dans le cadre du programme Breizh bocage. « **Une très grande majorité d'agriculteurs du secteur que j'ai rencontrés à ce jour n'ont pas hésité à s'impliquer dans la démarche. Seul un engagement massif des agriculteurs dans cette démarche permet d'obtenir des résultats concluants** », rappelle Loïc Rochard, le technicien bocage du Bassin-versant qui a prévu d'autres réalisations de talus dans le secteur de Pleubian et Plouguiel.



ENVIRONNEMENT. Le retour des talus

Les agriculteurs s'impliquent dans la préservation de la qualité de l'eau et des paysages, en collaboration avec le syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien, qui a pour mission de réaliser des travaux de construction de talus et des plantations de haies bocagères.

Ces travaux, sont destinés à préserver la qualité de l'eau des ruisseaux et du littoral en limitant au maximum les ruissellements issus des parcelles agricoles ; ils ont pour objectif aussi de limiter l'érosion des sols.

La construction de talus sur une longueur de 1 km est en cours chez Erwan Rousseau au lieu-dit Pont Guen, sur des par-

celles qui jouxtent un affluent du ruisseau du Dourdu.

Cette opération menée pour le compte du syndicat par l'entreprise TLTP de Coatreven a lieu prioritairement sur les communes de production légumières proches du littoral. Elle est financée par des aides de l'Europe, du conseil général, de l'agence de l'eau et du syndicat mixte des bassins versants. « Une grande majorité d'agriculteurs n'a pas hésité à s'impliquer dans la démarche, apprécie Loïc Rochard, du syndicat mixte. C'est très important de le souligner car seul un engagement massif des agriculteurs dans cette démarche permet d'obtenir des résultats concluants ».



Des acteurs engagés dans la reconstitution du bocage : Erwan Rousseau, Christophe L'Havéant, Bernard Frémery et Loïc Rochard.



Démonstrations

Actions agricoles

16/06/2016 - SAINT-LAURENT

PLATEFORME DÉSHÉRBAGE MÉCANIQUE

11 OUTILS - 7 MARQUES

JEUDI 16 JUN 2016

13H30 - 17H

COAT CREN HUELLAN - 22140 SAINT LAURENT

EARL DU MENEZ BRÉ

DÉMO ET TÉMOIGNAGES

MONOSEM

TOUBOULIC

GRÉGOIRE AGRI
44390 SAFFRE
02 51 84 66 61
gregoireagri.com



VENEZ ÉCHANGER AVEC DES
AGRICULTEURS QUI PRATIQUENT
LE DÉSHÉRBAGE MÉCANIQUE !



PROGRAMME 13H30 - 17H

PRESENTATIONS ET DEMONSTRATIONS

Herses étrilles

- HEVA (EARL DU MENEZ BRÉ)
- HATZENBICHLER (SCEA DE KERLU)
- Sarderse CARRE (ETS TOUBOULIC)
- STECOMAT Sarl (Constructeur - M. JANSINGH)
- GREGOIRE AGRI (Constructeur - J-L GREGOIRE)

Houes rotatives

- YETTER (SCEA DE KERLU)
- CARRE (GAEC NEVEZADUR)

Bineuses

- Attelage réversible poussé/tiré - GREGOIRE AGRI (Constructeur - J-L GREGOIRE)
- STECOMAT Sarl (Constructeur - M. JANSINGH)
- MONOSEM - Autoguidage RTK (ETS TOUBOULIC)
- Palpeurs - Guidage - CARRE (SCEA DE KERLU)

ESSAI : Semis 4 rangs RTK → binage 8 rangs

Témoignage : Clément HAVOUY (adhérent CUMA Plouguenast)

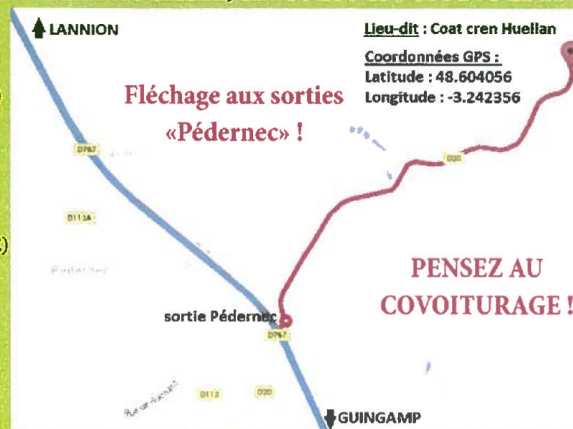
+ Des compléments techniques [GAB22, EDCUMA,...]

Ils soutiennent l'Agriculture Biologique dans les Côtes-d'Armor :



PLAN D'ACCÈS

Contact : GAB22, 02 96 74 75 65 / 06 52 75 26 68



PENSEZ AU
COVOITURAGE !

Organisé par :



Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien

Source : Flyer GAB 22

Date : 16/06/2016

Rubrique : SAINT-LAURENT

Agriculture. Le désherbage mécanique en démo



Jeudi, la parcelle de l'EARL du Ménez Bré à Coat Cren Huellan a fait office de plateforme de désherbage mécanique. Organisée par le Gab 22 et la Fédération des Cuma, avec le soutien du bassin-versant du Jaudy-Guindy-Bizien, cette rencontre était ouverte à tous les agriculteurs. L'objectif majeur de l'après-midi : promouvoir, auprès des agriculteurs (en bio, en cours de conversion ou en conventionnel), le désherbage mécanique et donc la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire.



Breizlégum'eau, bon pour les légumes et pour l'eau

L'agence régionale de l'eau et l'ensemble des acteurs de la filière légumière bretonne s'associent dans ce programme de trois ans, pour de meilleures pratiques agricoles

Mardi soir, à la station d'essais de cultures légumières de Pleumeur-Gautier, Terre d'essais, la représentante de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, ceux de syndicats de bassins versants de Bretagne et ceux de la filière légumière bretonne se sont retrouvés pour signer une convention de trois ans (2016-2018).

Objectif : conforter et intensifier les efforts déjà réalisés par les producteurs en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau. « Je suis fier de vous accueillir pour ce projet dont l'objectif est de faire évoluer les pratiques des producteurs de légumes afin de réduire significativement l'impact des cultures légumières sur la ressource en eau dans les bassins versants côtiers, sans dégrader les résultats économiques de nos exploitations », a déclaré Hubert Jacob, président de la station.

« Un projet intelligent »

Le programme Breizlégum'eau s'orientera sur deux volets : la gestion de l'azote et la gestion des intrants phytosanitaires. Il débutera par des expérimentations innovantes dans les stations d'essais de cultures légumières (Terre d'essais pour les Côtes d'Armor).

Dès janvier 2017, l'action phare de ce programme consistera à expérimenter chez 24 légumiers bretons des systèmes à basses fuites d'azote. Viendra ensuite une large diffusion des résultats, l'élaboration de mesures agro-environnementales et climatiques (Maec) spécifiques aux légumes.



Mardi, à Pleumeur-Gautier, en présence de représentants de la filière légumière bretonne et du vice-président du conseil régional Thierry Burlot, Sylvie Betoc a signé la convention Breizlégum'eau au nom de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

« C'est un projet intelligent entre tous les acteurs de la filière. Nos intérêts convergent, mettons nos outils à votre disposition », a invité Gérard Yven, président du groupe légumes à la chambre régionale d'agriculture.

« C'est une démarche innovante. Avec les bassins versants nous travaillons depuis plusieurs décennies, mais il y a encore à faire et les agriculteurs partenaires vont permettre une plus grande cohérence. Il faudra faire un bilan annuel pour bien suivre le travail », a ajouté Sylvie Detoc, directrice de la délégation

Armorique à l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le budget prévisionnel de cette opération est de 400 000 € par an pendant ces 3 ans. En signant cette convention, l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'est engagée à apporter une subvention de 60 %. Il restait à attendre la réponse de la Région Bretagne.

Le changement climatique

À son arrivée très attendue, Thierry Burlot, vice-président du conseil régional, a tenu à rassurer : « Nous sommes très intéressés par votre

projet. La Région vous suivra, en souhaitant un effort particulier sur les baies à algues vertes. »

« Il y a maintenant un classement écologique des départements, a-t-il précisé. Contrairement aux idées reçues, la Bretagne est très bien placée, grâce au travail exceptionnel déjà fait. On n'a pas à rougir, mais le travail n'est pas fini. »

Il a également lancé une autre piste de réflexion : « Le changement climatique est aussi à l'ordre du jour. Il entraînera la réadaptation des pratiques agricoles. Il faudra lancer des études sur ce sujet.

La betterave fourragère connaît un nouvel essor



Les différentes variétés de betteraves fourragères ont été présentées aux agriculteurs réunis par la chambre d'agriculture.

La chambre d'agriculture, représentée par Sylvain Le Floch, et le Bassin-versant du Jaudy-Guindy-Bizien, ont réuni jeudi une trentaine d'agriculteurs chez Mathieu et Thomas Michel, du Gaec Mez ar Lan, qui avaient mis une parcelle à disposition pour cet après-midi de démonstration.

Le but de la réunion était de leur présenter les avantages de la culture de la betterave fourragère pour la nourriture des bovins, mais aussi

pour l'environnement et la préservation de la qualité de l'eau.

La mécanisation de la récolte permet un nouvel essor de la culture de la betterave qui compte onze variétés. « **Ce fourrage est très intéressant en complément du maïs ensilage et luzerne, l'herbe ou le foin** », a expliqué Sylvain le Floch au cours de cet après-midi riche en informations.



SYNDICAT DU BASSIN-VERSANT. **Quand la betterave dévoile ses atouts**

Il semblerait que la betterave fourragère ait un impact positif sur la reconquête de la qualité de l'eau.

Coatréven. C'est la raison pour laquelle le syndicat du bassin-versant du Jaudy, Guindy, Bizien et des ruisseaux côtiers a mis en place, avec la collaboration de la chambre d'agriculture et des maisons Momont et Florimond Desprez, une porte ouverte au Gaec de Mez ar Lan à Coatréven. Les agriculteurs intéressés s'y sont donc retrouvés le 16 novembre afin de s'informer.

Onze variétés

La betterave fourragère utilisée depuis l'antiquité pour nourrir le bétail connaît un nouvel essor du fait de la mécanisation de la récolte et des variétés monogermes. Sur l'exploitation de Michel Thomas, onze variétés, fournies essentiellement par les maisons Momont et Florimond Desprez, ont été semées sur une parcelle mise à disposition pour différents essais.

Une analyse de matière a



Sylvain Lavour, directeur du syndicat du Jaudy, Guindy, Bizien, Sylvain Le Floc'h et Thomas Mer, de la chambre d'agriculture, ainsi que des représentants des maisons Momont et Florimond Desprez ont animé la réunion devant plusieurs agriculteurs.

été réalisée afin d'en connaître leurs valeurs. Le but de cette opération était la présentation de l'itinéraire technique de la betterave tout au long de son

cycle, sa conservation, les différents modes de distribution et son intégration dans la ration des bovins.

La betterave aurait donc deux

bénéfices : son rôle dans la qualité de l'eau, par sa capacité à absorber l'azote contenu dans le sol, et ses propriétés pour la nourriture des bovins.



Actions agricoles

15/12/2016 - PEDERNEC

GRATUIT

LE LAIT BIOLOGIQUE : UNE FILIERE D'AVENIR !

DU
13 au 15
DÉCEMBRE
2016

3 SOIRÉES D'INFORMATION SUR LA FILIÈRE
LAITIÈRE BIOLOGIQUE



**CORLAY
PÉDERNEC
PLESTAN**

ORGANISÉ PAR LE GAB22

AU PROGRAMME

Produire en bio : pourquoi, comment ?

- Points clés de la réglementation
- Repères économiques et aides à la conversion
- Stratégies et choix techniques pour passer en bio
- Témoignages de producteurs en conversion

Avec l'intervention de producteurs bio et des techniciens du GAB22

La filière laitière biologique

- La filière en chiffres (prix, volumes) et les perspectives du marché

Avec l'intervention de producteurs et/ou de représentants de laiteries

Dates et LIEUX

MARDI 13 DECEMBRE, de 20h30 à 22h30
Grande salle de la mairie - 8 place de l'Eglise - 22320 CORLAY

MERCREDI 14 DECEMBRE, de 20h30 à 22h30
Salle Roger Carmès - place de l'église - 22540 PEDERNEC
En partenariat avec le Syndicat Mixte des bassins versants
du Jaudy - Guindy - Bizien

JEUDI 15 DECEMBRE, de 20h30 à 22h30
Salle des Arcades - Domaine de Plestan -
22640 PLESTAN
En partenariat avec le Pays de Saint-Brieuc

POUR ALLER PLUS LOIN

FORMATION CONVERSION BOVIN LAIT à PARTIR DE JANVIER 2017 !
INSCRIPTION AUPRÈS DU GAB22

 **Groupement des Agriculteurs
Bio des Côtes d'Armor**
2 Avenue du Chalutier sans pitie
BP 332 - 22193 PLERIN Cedex
02 96 74 75 65
gab22@agrobio-bretagne.org

Ils soutiennent la Bio en Bretagne :

 **Côtes d'Armor
le Département**



Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien

Source : Flyer GAB 22

Date : 15/12/2016

Rubrique : PEDERNEC

Actions non agricoles

- *Semaine sans pesticides*
- *Fleurissement de pieds de mur*
- *Jardiner au naturel*
- *Charte pour l'eau et les milieux aquatiques*
- *La gestion des fossés*

Semaine sans pesticides

ENVIRONNEMENT. Le Gaec Saint Guénolé bon élève



Yves et Pierre Adam ont présenté leur production bio au public.

Dans le cadre de la 11^e Semaine « alternatives aux pesticides », l'exploitation maraîchère du Gaec de Saint-Guénolé d'Yves et Pierre Adam a ouvert ses portes au public. Les deux exploitants ont fait découvrir à une centaine de personnes leur production en agriculture biologique mais également la production d'électricité obtenue grâce aux panneaux solaires photovoltaïques placés sur les toits des hangars. Les enfants n'étaient pas oubliés puisque la Fée Haziel leur a narré ses plus beaux contes.

Pour Pierre et Yves Adam, le passage à l'agriculture biologique n'a pas été une décision

facile à prendre :

« Nous avons fait le choix en 2010. Au départ, il y a la crainte de ne pas réussir. Après 5 années menées en cultures bio, ce n'est pas simple tous les jours, mais nous sommes satisfaits d'avoir fait ce choix et encourageons d'autres producteurs à se lancer, surtout qu'il y a eu beaucoup d'efforts par l'ensemble des producteurs ces dernières années. Aujourd'hui, beaucoup de producteurs en cultures conventionnelles limitent l'usage de produits phytosanitaires et n'auraient pas de grandes difficultés à franchir le pas. »



CONFÉRENCE. Le plancton et les pesticides

16/03/16



Françoise Quiniou animera une conférence sur les pesticides et le plancton.

Le syndicat mixte des bassins versants du JaudyGuindyBizien et des ruisseaux côtiers organise une conférence sur les pesticides intitulée *Plancton marin et pesticides*. Françoise Quiniou, écotoxicologue (retraîtée d'Ifremer) et Gaël Durand, chimiste (Labocéa 29), animeront la rencontre.

Bien que liés à deux mondes différents, le plancton vivant en milieu marin et les pesticides utilisés en milieu terrestre peuvent se rencontrer en eaux côtières. En effet, même à dilutions élevées les produits de traitement appliqués et leurs résidus, en-

traînés par les eaux de ruissellement, parviennent à plus ou moins long terme jusqu'aux eaux estuariennes, puis littorales. Les contaminations expérimentales d'organismes planctoniques ont confirmé les observations faites en milieu naturel.

Les deux experts proposent ainsi de faire le point sur ce dérèglement.

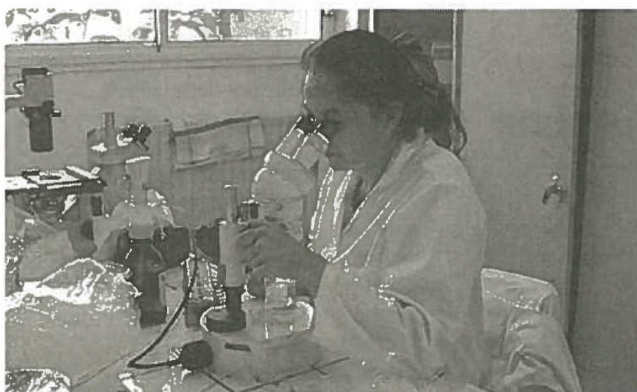
■ **Conférence mercredi 23 mars, à 18 h, salle des fêtes de Tréguier. Entrée libre, ouvert à tous. Renseignements : 02 96 15 19 19.**



CONFÉRENCE. Le plancton et les pesticides

Le syndicat mixte des bassins versants du JaudyGuindyBizien et des ruisseaux côtiers organise une conférence sur les pesticides intitulée *Plancton marin et pesticides*. Françoise Quiniou, écotoxicologue (retraîtée d'Ifremer) et Gaël Durand, chimiste (Labocéa 29), animeront la rencontre.

Bien que liés à deux mondes différents, le plancton vivant en milieu marin et les pesticides utilisés en milieu terrestre peuvent se rencontrer en eaux côtières. En effet, même à dilutions élevées les produits de traitement appliqués et leurs résidus, en-



Françoise Quiniou animera une conférence sur les pesticides et le plancton.

traînés par les eaux de ruissellement, parviennent à plus ou moins long terme jusqu'aux eaux estuariennes, puis littorales. Les contaminations expérimentales d'organismes planctoniques ont confirmé les observations faites en milieu naturel.

Les deux experts proposent ainsi de faire le point sur ce dérèglement.

■ **Conférence mercredi 23 mars, à 18 h, salle des fêtes de Tréguier. Entrée libre, ouvert à tous. Renseignements : 02 96 15 19 19.**

ENVIRONNEMENT. Dites non aux pesticides

Organisée dans le Trégor par les Bassins Versants du Léguer, du Jaudy-Guindy-Bizien et de la Lieue-de-Grève, en partenariat avec des associations, la 11^e Semaine pour les alternatives aux pesticides aura lieu du 20 au 30 mars. Elle vise à informer sur l'impact des pesticides sur l'environnement et la santé et à faire connaître les alternatives.

Au programme, toute une série d'animations.

Fleurissement de pieds de murs. Venez aider à fleurir l'espace communal et repartez avec des graines de fleurs à semer devant chez vous.

Samedi 19 mars de 10h30 à 12h, abords de l'église, Plougrescant.

Troc de plantes. Venez échanger vos graines, plants et conseils au cours de ce troc organisé pour la 10^e année consécutive par l'association Jardin Passion. Dimanche 20 mars de 10h30 à 12h, allée des Soupirs, Lannion. Ouvert à tous.

Atelier compost. Initiez-vous à l'art du compostage, pour enrichir votre jardin... et soulager votre bac à ordures ménagères. Mercredi 23 mars de 14 à 17h, Ti an Holl, Plestin-les-Grèves. Gratuit, renseignements et inscriptions au 02 96 35 23 10 (places limitées).

Conférence : plancton marin et pesticides. Le plancton marin et les pesticides utilisés en milieu terrestre peuvent se rencontrer en eaux côtières. Françoise Quiniou, écotoxicologue, et Gaël Durand, chimiste, présenteront leurs travaux évaluant les effets de ces produits sur le plancton marin. Mercredi 23 mars à 18h, salle des fêtes, Tréguier, entrée libre.

Regards sur nos assiettes. Film documentaire de Pierre Béccu (2015), projection suivie d'un débat. Enquête sur l'alimentation : de l'assiette au sol, ce film étudie l'impact de nos choix de consommateurs. Jeudi 24 mars à 20h30, cinéma Les Baladins, Lannion. Durée : 1h15 - tarifs habituels du cinéma.

Balade nocturne. War dro an natur vous fera découvrir les amphibiens tout d'abord par un diaporama puis par une balade, vendredi 25 mars à 20h. Rendez-vous au parking du centre de ressources du Palacret à Saint-Laurent. Gratuit. Prévoir bottes, lampes de poche et vêtements chauds. Renseignements au 06 15 18 16 83.

Contes et légumes au Gaec de Saint-Guérolé. Pierre et Yves Adam ouvrent les portes de leur exploitation maraîchère à Trévou-



Des secrets du plancton au fleurissement du bas des murs, pensez à l'environnement.

Tréguignec. Ils expliqueront comment ils se passent de pesticides de synthèse et d'engrais chimiques. Ils produisent des choux-fleurs, artichauts, pommes de terre, céréales, des échalotes et de l'ail, en agriculture biologique. Ils présenteront leurs techniques de culture, leurs matériels, ainsi que l'organisation de la commercialisation de leurs produits. La production d'électricité par les panneaux solaires photovoltaïques placés sur les toits des hangars sera également expliquée.

La visite intéressera aussi les enfants, car elle sera agrémentée

des contes de la fée Haziel. Samedi 26 mars de 14h à 17h - Kermorwezan, Saint-Guérolé, Trévou-Tréguignec (fléchage depuis le bourg). Entrée libre, rens. au 02 96 15 19 19.

Chantier création de mare. Retrouvez-vous les manches avec War dro an natur pour créer une zone refuge et une mare pour les amphibiens. Samedi 26 mars de 13h30 à 17h, rendez-vous au parking centre de ressources du Palacret à Saint-Laurent. Gratuit, amenez vos outils. Renseignements au 06 15 18 16 83.



Conférence : plancton marin et pesticides

Bien que liés à deux mondes différents, le plancton vivant en milieu marin et les pesticides utilisés en milieu terrestre peuvent se rencontrer en eaux côtières. En effet, même en dilutions élevées, les produits de traitement appliqués et leurs résidus, entraînés par les eaux de ruissellement, parviennent à plus ou moins long terme jusqu'aux eaux des estuaires puis du littoral.

Les contaminations expérimentales d'organismes planctoniques ont confirmé les observations faites en milieu naturel. Ainsi, à partir de certaines concentrations et en présence de plusieurs molécules de pesticides, sont apparues des perturbations métaboliques, des sélections d'espèces tolérantes au détriment de certaines plus sensibles, une modification des équilibres naturels allant jusqu'à l'altération des écosystèmes.

La conférence décrira les étapes expérimentales de la recherche en écotoxicologie, d'une part en mi-



Bien que liés à deux mondes différents, le plancton vivant en milieu marin et les pesticides utilisés en milieu terrestre peuvent se rencontrer en eaux côtières.

crocosmes au laboratoire sur phytoplancton et zooplancton et, d'autre part, *in situ* en zones côtières océaniques tempérées.

Mercredi 23, à 18 h, à la salle des fêtes de Tréguier. Entrée libre.



Actions non agricoles

21/03/2016 - LANNION

Une semaine d'animations pour vivre sans pesticides

L'esprit

À l'occasion de la Semaine sans pesticides, les comités de bassins-versants du Léguer, mais aussi du Jaudy-Guindy-Bizien, et de la Lieu de Grève unissent leurs forces pour proposer des animations dans le Trégor, pour faire connaître les alternatives aux pesticides. L'idée ? Avec une programmation variée (conférences, spectacles, ateliers, balades, rencontres...), ces animations sont destinées à toucher différents publics.

Nos pieds de murs en fleurs

Et si, au lieu de déclarer la guerre aux mauvaises herbes logées dans nos pieds de murs, on les fleurissait ? Initiation pour habiller nos pieds de murs de coquelicots, bleuets et autres fleurs. Et en plus, on repartira avec un petit sachet de graines à semer chez soi.

Mercredi 23, de 14 h à 17 h, au manoir de Launay à Pleubian.

Atelier compost

On s'initie à l'art du compostage. Une opération doublement payante : ça

enrichit le jardin et soulage la poubelle d'ordures ménagères.

Mercredi, de 14 h à 17 h, à Ti an Holl à Plestin-les-Grèves. Gratuit. Sur inscription au 02 96 35 23 10.

Pesticides et plancton marin

Bien que liés à deux mondes différents, le plancton vivant en milieu marin, et les pesticides utilisés en milieu terrestre peuvent se rencontrer en eaux côtières. En effet, même en dilutions élevées, les produits de traitement appliqués et leurs résidus, entraînés par les eaux de ruissellement, parviennent à plus ou moins long terme, jusqu'aux eaux des estuaires, puis du littoral. Ce qui n'est pas sans produire quelques perturbations... Une conférence avec Françoise Quiniou, écotoxicologue, et Gaël Duhand, chimiste.

Mercredi, à 18 h, à la salle des fêtes de Tréguier. Entrée libre.

Regards sur nos assiettes

Film documentaire de Pierre Béccu (2015). *Regards sur nos assiettes*, c'est l'enquête de six étudiants sur

l'alimentation, de leur assiette au sol. Comment nos denrées sont produites ? Où et dans quelles conditions ? Quel est le sens aujourd'hui du métier d'agriculteur ? Autant de questions et d'enjeux soulevés par ce documentaire qui explore les initiatives locales en faveur d'une agriculture de proximité.

Jeudi 24, à 20 h 30, aux Baladins à Lannion. Tarifs habituels du cinéma.

Balade nocturne parmi les amphibiens

War dro an natur nous fera découvrir les amphibiens au bord du Jaudy : on se mettra dans l'ambiance à travers un diaporama. Et après la théorie : la pratique, avec cette balade nocturne à la lueur de la lampe de poche.

Vendredi, à 20 h, rendez-vous au parking du centre du Palacret, à Saint-Laurent. Prévoir bottes, lampes de poche et vêtements chauds. Info au 06 15 18 16 83.

Contes et légumes au Gaec

Pierre et Yves Adam produisent des

légumes bio. Ils nous expliqueront comment ils se passent de pesticides de synthèse et d'engrais chimiques. La visite intéressera aussi les enfants, car elle sera agrémentée des contes de la fée Häziel, installée pour l'occasion sur une botte de paille.

Samedi, de 14 h à 17 h, Kermorwez à Saint-Guénolé, à Trévou-Tréguignec (fléchage depuis le bourg). Entrée libre. Info au 02 96 15 19 19.

Et si on créait une mare ?

On se retrouve les manches avec War an Dro natur en créant une zone refuge, et une mare pour les amphibiens.

Samedi, de 13 h 30 à 17 h, rendez-vous au Palacret, à Saint-Laurent. Gratuit. Mais amener ses outils.

Du matériel

Désherbeur thermique ou électrique, binette et pousse-pousse : autant de matériel que le comité de bassin-versant du Léguer met à disposition des particuliers, pour désherber sans polluer. « On le propose depuis 2-3 ans, et on voit régulièrement les



Tout ça à l'initiative des comités de bassins-versants du Trégor, qui incitent à se saisir de matériel évitant l'usage des produits phytosanitaires dans les jardins.

mêmes personnes nous emprunter ce matériel plusieurs fois dans l'année, preuve que les gens en sont satisfaits », relève Nadège Gicquel,

technicienne au bassin-versant. Renseignements au 02 96 05 09 22.



Basin versant du Jaudy-Guindy-Bizien
Reconnu par la qualité de l'eau

Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien

Source : Ouest-France

Date : 21/03/2016

Rubrique : LANNION

« Dur dur, d'imposer les herbes folles »

« Ce n'est pas le tout d'inciter les gens à réduire leur consommation de désherbants, encore faut-il que nos communes montrent l'exemple. » C'est sur cette base que Bernard Frémery, le maire d'Hengoat, a fait franchir le pas du « Zéro phyto » à sa commune. Celle-ci n'utilise plus aucun produit, y compris pour les limaces.

Reste que dans les communes, les administrés ne comprennent pas toujours la démarche « Zéro phyto ». « J'en ai essayé, des remarques désobligeantes et des insultes, témoigne Bernard Frémery. Notamment à cause des herbes dans le cimetière. »

Effectivement, à entendre des élus trégorrois, il semble que les esprits se crispent souvent autour des cimetières, où beaucoup ne tolèrent pas que l'herbe s'imisce entre les gravillons. Au point que Bernard Frémery en redoutait la dernière cérémonie du 11-Novembre : « Je me préparais à recevoir encore des commentaires. Finalement, ils étaient moins nombreux et virulents... Il faut croire



« Avec la démarche Zéro Phyto, j'en ai essayé des remarques et des insultes... » témoigne le maire d'Hengoat.

que les esprits commencent à s'y faire ! » témoigne le maire, ravi pour sa part de constater l'arrivée d'une végétation spontanée dans son cimetière, désormais entretenu avec une petite herse prêtée par le bassin-versant et la binette.



Actions non agricoles

23/03/2016 - TREVOU-TREGUIGNEC

Pesticides. Une visite samedi pour apprendre à s'en passer



Maël Le Guen (à gauche), technicien, et Pierre Adam (à droite), maraîcher bio, accueilleront le public samedi, sur l'exploitation de Pierre et Yves Adam, du Gaec de Saint-Guenolé.

Dans le cadre de la Semaine pour les alternatives aux pesticides, le Syndicat du bassin-versant organise, samedi, une animation sur l'exploitation de Pierre et Yves Adam, du Gaec de Saint-Guérolé. Pierre et Yves Adam produisent des légumes bio. Ils expliqueront comment ils se passent de pesticides de synthèse et d'engrais chimiques. Cette visite devrait intéresser aussi les enfants, car elle sera agrémentée de petits intermèdes avec les contes de la Fée Haziël. À noter la présence durant la visite de Maël Le Guen, technicien au syndicat des bassins-versants du Léguer du Jaudy-Guindy-Bizien.

Pratique

Samedi, de 14 h à 17 h, rue de Kermorwézan, Saint-Guérolé en Trévou-Tréguignec. Un fléchage depuis le bourg sera mis en place. Entrée libre. Ouvert à tous. Renseignements au 02.96.15.19.19.



Recopie de la qualité de l'eau

Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien

Source : Le Télégramme

Date : 23/03/2016

Rubrique : TREVOU-TREGUIGNEC

GAEC ST-GUÉNOLÉ. Des contes contre les pesticides

La 11^e Semaine pour les alternatives aux pesticides aura lieu du 20 au 30 mars. Elle vise à informer de l'impact des pesticides sur l'environnement et la santé et à faire connaître les alternatives. Dans le Trégor, elle est organisée par les Bassins Versants du Léguer du Jaudy-Guindy-Bizien et La Lieue de Grève, en partenariat avec des associations.

Samedi 26 mars, de 14 h à 17 h, Pierre et Yves Adam ouvrent les portes de leur exploitation maraîchère au GAEC de Saint-Guénolé, Kermorwezan à Trévou-Tréguignec. Ils produisent des choux-fleurs, artichauts, pommes de terre, céréales, des échalotes et de l'ail, en agriculture biologique. Ils présenteront leurs techniques de culture ; leurs matériels, ainsi que l'organisation de la commercialisation de leurs produits. La production d'électricité par les panneaux solaires photovoltaïques placés sur les toits des hangars sera



La fée Haziël sera présente sur l'exploitation Saint-Guénolé et proposera des contes aux enfants.

également expliquée.

Les enfants trouveront doublement leur compte lors de cette visite, qui sera agrémentée de petits intermèdes avec les contes de la Fée Haziël. Un goûter sera offert en fin d'après-midi. Fléchage depuis le bourg. Entrée libre, ouvert à tous.



Contes et légumes chez Pierre et Yves Adam, samedi

Dans le cadre de la 11^e semaine pour les alternatives aux pesticides, de nombreuses animations sont organisées par le bassin-versant Jaudy-Guindy-Bizien en partenariat avec des associations. Pierre et Yves Adam ont été sollicités pour ouvrir les portes de leur exploitation.

Le public pourra découvrir les techniques de culture des choux-fleurs, artichauts, pommes de terre, céréales, échalotes et ail en agriculture biologique, ainsi que le matériel, les panneaux solaires photovoltaïques placés sur les toits des hangars.

Tout au long de l'après-midi, les enfants auront aussi le plaisir de découvrir, lors de petits intermèdes, les contes de la fée Haziël, ses comptines pleines de fantaisie et les chansons de nos grands-mères.

Samedi 26 mars, de 14 h à 17 h au Gaec de Saint-Guénolé, Kermorwezan. Fléchage depuis le bourg.



Maël Le Guen, technicien du bassin-versant Jaudy-Guindy-Bizien, Pierre et Yves Adam (absent sur la photo) accueilleront le public, les familles, samedi, tout l'après-midi.

Entrée libre, ouvert à tous. Un goûter sera offert en fin d'après-midi.



Actions non agricoles
28/03/2016 - TREGUIER



Les deux scientifiques, Gaël Durand (debout) et Françoise Quiniou sont intervenues sur les pesticides, devant une trentaine de participants.

Mercredi, à la salle des fêtes, une trentaine de participants est venue écouter Françoise Quiniou et Gaël Durand, deux scientifiques, l'une retraitée d'Iremer et l'autre, chimiste à Labocéa 29. Cette conférence était organisée par le Bassin-versant Jaudy-Guindy-Bizien dans le cadre de la semaine Les alternatives aux pesticides. Durant la soirée, devant un public averti, elles ont rendu compte des différentes étapes de leurs recherches en laboratoire et in situ sur le plancton du littoral contaminé par l'utilisation de pesticides. Des contaminants qui laissent apparaître des perturbations métaboliques, des tolérances chez certaines espèces et des modifications des équilibres naturels allant jusqu'à l'altération des écosystèmes. Les pesticides seront interdits dans les espaces publics à partir de 2017 et la vente aux non-professionnels en 2019.

À la rencontre des amphibiens ce soir

Les animations du Bassin-versant vont se poursuivre ce soir au pays de Bégard par une balade nocturne à la rencontre des amphibiens, à 20 h, au centre de ressources du Palacret à Saint-Laurent. Renseignements au 06.15.18.16.83. Demain, au Gaec de Saint-Guérolé au Trévou-Tréguignec, de 14 h à 17 h, chez Pierre et Yves Adam (fléchage depuis le bourg). Ils expliqueront comment ils se passent de pesticides et d'engrais chimiques pour produire des légumes bio. Une visite qui intéressera les enfants, car elle sera agrémentée de contes.



Reconnaitre de la qualité de l'eau

Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien

Source : Le Télégramme

Date : 28/03/2016

Rubrique : TREGUIER

Une centaine de visiteurs s'intéressent à la ferme bio



Tout au long de l'année, le syndicat des bassins-versants Jaudy-Guindy-Bizien mène des actions d'information sur les techniques alternatives pour jardiner au naturel. Dans le cadre de la Semaine nationale pour les alternatives aux pesticides, il a spécialement organisé plusieurs manifestations afin d'alerter à propos de l'impact des pesticides sur l'environnement et la santé.

Une centaine de visiteurs sont ainsi venus s'informer en visitant la ferme bio d'Yves et Pierre Adam. En effet, ils ont pu écouter les explications données par Pierre Adam sur son métier et sa façon de cultiver chou-fleur, pomme de terre, artichaut, échalote, brocolis, céréales sous serre ou en pleine terre. Et ce, depuis 2010, année de la conversion de la ferme au bio. Le public s'est montré curieux, posant des questions sur le matériel utilisé, ou encore sur les différentes étapes intervenant entre la culture du légume et son arrivée sur les étals.

Dans le même temps, Haziël, la fée conteuse, a réuni les enfants autour d'elle pour de petits intermèdes magiques, pendant lesquels elle a semé des brins de fantaisie dans les têtes et les coeurs, des comptines sur les saisons, des chansons de nos grands-mères.



Fleurissement de pieds de mur

Pesticides. Une semaine pour apprendre à s'en passer

Les pesticides, on peut s'en passer, et c'est tant mieux pour l'environnement et la santé. C'est le message que veulent diffuser les responsables des bassins-versants du Trégor et leurs partenaires associatifs, en organisant à partir de samedi, ateliers pratiques, porte ouverte, balade naturaliste, conférence et autre projection de film.

Fleurir le pied des murs, une solution pour éviter le désherbage.



Pendant la Semaine pour les alternatives aux pesticides, onzième du nom, des centaines de manifestations sont organisées partout en France et dans d'autres pays. Objectif : informer le grand public sur la nocivité des déséribants et autres produits phytosanitaires sur l'environnement et la santé et faire connaître les solutions de remplacement. Une démarche rendue d'autant plus importante que le Parlement français a adopté, en janvier 2014, la loi dite Labbé interdisant l'usage des pesticides de synthèse dans les espaces publics à partir de 2017 et leur vente aux non-professionnels en 2019.

Dans le Trégor, cette opération est pilotée par les comités et syndicat des Bassins-versants du Léguer, du Jaudy-Guindy-Bizien et de La Lieue de Grève, en partenariat avec des associations. Le programme des animations, à partir de samedi et jusqu'au 26 mars, est varié.

Fleurissement des pieds de murs. Marre de s'échiner à traquer les mauvaises herbes devant chez soi ? Pourquoi ne pas semer des fleurs ? L'association Bretagne vivante prodiguera ses conseils et distribuera même des graines parfaitement adaptées, au cours de deux ateliers : le premier, samedi 19 mars, de 10 h 30 à 12 h, à Plougrescant (rendez-vous aux abords de l'église) ; le second, mercredi 23

mars, de 14 h à 17 h, à Pleubian (au manoir du Launay).

Un autre rendez-vous, samedi, de 10 h 30 à 12 h, permettra de découvrir comment une commune, en l'occurrence Bulat-Pestivien, « s'adapte à la réduction des produits phytosanitaires ».

Troc de plantes. Échanger des graines, des plants, des boutures, tout en faisant le plein de bons conseils. C'est l'ambition toute simple du troc organisé par l'association Jardin Passion. Rendez-vous est donné dimanche, de 10 h 30 à 12 h, sous les arbres de l'allée des Soupirs, au bord du Léguer, à Lannion. C'est ouvert à tous.

Atelier compost. Vous avez envie d'enrichir la terre de votre potager tout en allégeant votre poubelle, mais vous avez peur de mal faire ? Il sera possible de s'initier à l'art du compostage mercredi 23 mars, de 14 h à 17 h, à Plestin-les-Grèves (Ti an Holl). C'est gratuit mais le nombre de places étant limité à dix, il faut s'inscrire au 02.96.35.23.10.

Conférence sur les effets des pesticides. Un désherbant employé sur la terre ferme peut être nocif pour le plancton marin. Françoise Quiniou, écotoxicologue, et Gaël Durand, chimiste, présenteront leurs travaux, mercredi 23 mars, à 18 h, à Tréguier (salle des fêtes).

A la découverte des amphibiens. L'association War dro an natur invite à enfiler des bottes et à s'équiper d'une lampe de poche, pour se familiariser avec les grenouilles et leurs cousins. Le rendez-vous pour la balade nocturne est fixé au vendredi 25 mars à 20 h, au parking du centre de ressources du Palacret, à Saint-Laurent, près de Bégard. Renseignements au 06.15.18.16.83.

Le lendemain, de 13 h 30 à 17 h, au même endroit, les amateurs de nature sont conviés à « se retrousser les manches » et à apporter leurs outils pour créer une mare.

Regards sur nos assiettes. C'est le titre du film documentaire (1 h 15) qui sera projeté le jeudi 24 mars, au cinéma Les Baladins, à Lannion. Le réalisateur, Pierre Béccu, a enquêté sur l'alimentation, de la terre à l'assiette, et étudié l'impact de nos choix de consommateurs. Tarifs habituels du cinéma.

Visite contée chez des maraîchers bio. Samedi 26 mars, de 14 h à 17 h, Pierre et Yves Adam, maraîchers bio à Trévou-Tréguignec, ouvrent les portes de leur exploitation, située à Saint-Guénolé (fléchage depuis le bourg). La Fée Haziel agrémentera la visite, ouverte à tous et gratuite, « de petits intermèdes merveilleux ». Renseignements au 02.96.15.19.19.

Le fleurissement, alternative aux pesticides



Maël Le Guen, technicien au bassin-versant, Gérard Couillabin, adjoint à la voirie, et Anne-Françoise Piédallu, maire, lors de la présentation de l'atelier de fleurissement, lundi.

La commune a tourné le dos aux produits phytosanitaires. C'est bien, mais même si les méthodes d'entretien évoluent rapidement au fil des années, la perfection n'est pas atteinte.

Différents outils sont mis en œuvre : désherbeur thermique, balayeuse, désherbeur mécanique, binette, mais il reste toujours quelques herbes ici et là, notamment au pied de certains murs et talus.

Plutôt que de chercher à détruire ces herbes d'une manière ou d'une autre, la commune, avec l'appui du bassin-versant, a choisi d'implanter des mélanges fleuris, qui embelliront les lieux, favoriseront la biodiversité et limiteront l'entretien.

Samedi 19 mars, de 10 h 30 à 12 h, un atelier pratique ouvert à tous est mis en œuvre aux abords de l'église.

Petits et grands sont conviés, munis de crocs râpeaux et autres outils de jardin. Un sachet de graines de fleurs permettant de fleurir 1 à 2 m² ou 5 à 10 m de pied de mur sera remis à chaque participant.

Un goûter sera également offert. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la Semaine pour les alternatives aux pesticides.

Contact : 02 96 15 19 19 ; Mael Le Guen, mael.leguen@smjgb.org ou mairie de Plougrescant, au 02 96 92 51 18.

GRAINES DE FLEURS. Un atelier pour éviter les pesticides



De gauche à droite : Erwann Dubouays, directeur des services techniques, Maël Le Guen du Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien, François Tilly, adjoint.

Dans le cadre de la deuxième semaine pour les alternatives aux pesticides, la commune et le syndicat du bassin versant organisent un atelier participatif qui se déroulera dans la cour du Manoir du Launay le mercredi 23 mars de 14h à 17h.

Le but de l'opération est d'assurer l'entretien des pieds de mur en évitant d'utiliser des produits phytosanitaires.

Difficiles à entretenir, ces pieds de mur, vont faire l'objet d'une attention particulière, ils vont recevoir un mélange de

graines fleuries fournies par la mairie afin de les embellir.

Chaque participant recevra un sachet de graines d'un mélange de fleurs permettant de fleurir un à deux m² ou 5 à 10 mètres de pied de mur.

Pas de désherbant, et de plus une nouvelle surface de butinage pour les abeilles. Prévoir bottes, crocs, râtaux..., un goûter sera offert par la mairie.

■ **Contact et renseignements : Mairie de Pleubian, 02 96 22 92 17.**



Atelier jardinage autour de l'église



**Maël Le Guen, Gérard Couillabin et Anne-Françoise Piedallu
présentent le nouvel affichage « vert » de la commune.**

Samedi 19 mars, de 10 h 30 à 12 h, la commune de Plou-grescant et le Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien organisent un atelier participatif de fleurissement de pieds de murs autour de l'église, ouvert à tous les habitants.

Cette activité s'inscrit dans une démarche « zéro phyto » puisque la commune de Plou-grescant s'est engagée à ne plus utiliser de désherbant chimique. Le désherbage mécanique est maintenant pratiqué et, afin de le compléter dans ce que Maël Le Guen, technicien au Syndi-cat mixte, appelle « les endroits

ingrats », il est bienvenu de semer des plantes annuelles de types coquelicots ou capucines qui produiront des graines pour l'année suivante.

Cet atelier fleurissement, en plus de limiter l'entretien, permettra d'embellir les lieux, favorisera la biodiversité et attirera papillons et abeilles.

Les personnes intéressées sont conviées à se retrouver, munies de leurs outils (pioches, râteaux,...) devant l'église samedi matin. Des sachets de graines leur seront remis et l'atelier se terminera par un goûter.



Alternatives aux pesticides. Atelier samedi

La Semaine pour les alternatives aux pesticides est une opération nationale et internationale annuelle ouverte à tous. Elle vise à promouvoir les alternatives aux pesticides. Pendant les dix premiers jours du printemps, le public est invité à mieux s'informer sur les enjeux tant sanitaires qu'environnementaux des pesticides et sur les alternatives.

Implanter des mélanges fleuris

Plougrescant a, depuis bien longtemps déjà, tourné le dos aux produits phytosanitaires. Même si les méthodes d'entretien évoluent rapidement au fil des années, la perfection n'est pas atteinte. Différents outils sont mis en œuvre : désherbeur thermique, balayeuse, désherbeur mécanique, binette mais il reste toujours quelques herbes ici et là, notamment au pied de certains murs et talus.

Plutôt que de chercher à détruire ces herbes d'une manière ou d'une autre, la commune, avec l'appui du bassin-versant, a choisi d'implanter des mélanges fleuris, qui embelliront les lieux, favoriseront la biodiversité et limiteront l'entretien.



Maël Le Guen, technicien au syndicat mixte, Gérard Couillabin et Anne-Françoise Piedallu adhérent à la Semaine pour les alternatives aux pesticides.

À chacun son sachet de graines

Samedi, de 10 h 30 à 12 h, un atelier pratique, ouvert à tous, sera proposé aux abords de l'église. Petits et grands sont conviés, munis de crocs, râtaux et autres outils de jardin. Un sachet de graines de fleurs permettant de fleurir 1 à 2 m² ou 5 à

10 m de pied de mur sera remis à chaque participant. Un goûter sera également offert.

▼ Contact

Renseignements au 02.96.15.19.19.

Contact : Maël Le Guen,

mael.leguen@smjgb.org ou mairie de Plougrescant au 02.96.92.51.18.



Pesticides. Un atelier fleurissement au Launay

Dans le cadre de la Semaine pour les alternatives aux pesticides, la municipalité et le bassin-versant invitent les Pleubiannais à un atelier participatif de fleurissement de pieds de murs dans la cour du manoir du Launay, mercredi, de 14 h à 17 h.

Maël Le Guen, technicien du syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien ; Erwan Dubouays, directeur des services techniques municipaux, et François Tilly, adjoint au maire, ont précisé : « Les méthodes d'entretien des espaces communaux évoluent depuis plusieurs années de manière à utiliser moins de produits phytosanitaires, dans un souci de préservation de la qualité de l'eau ».

Les habitants invités à semer des fleurs

Maël Le Guen a ajouté : « Différents outils complémentaires sont employés : balayeuse, désherbeur mécanique, binette... Malgré tout le soin apporté au désherbage, il peut rester quelques herbes ici et là, notamment au pied de certains murs. Plutôt que de chercher à détruire ces herbes, d'une manière



Erwan Dubouays, Maël Le Guen et François Tilly invitent les Pleubiannais au premier atelier participatif de fleurissement de la presqu'île, au manoir du Launay.

ou d'une autre, la commune a choisi d'implanter des mélanges fleuris qui embelliront les lieux, favoriseront la biodiversité et limiteront l'entretien ».

Petits ou grands sont conviés à aider à semer des fleurs. Un goûter sera servi pour récompenser les participants de leurs efforts et chacun

repartira avec un sachet de graines, offert par le syndicat du bassin-versant.

▼ Pratique

Mercredi, de 14 h à 17 h, à la cour du manoir du Launay, ouvert à tous. Prévoir bottes, amener crocs, râteliers... Contact : tél. 02.96.15.19.19.



Atelier participatif de fleurissement au Launay



Erwann Dubouays, Maël Le Guen et François Tilly, adjoint aux travaux, invitent petits et grands à participer à l'atelier de fleurissement du Launay, le 23 mars.

Dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides, la commune et le syndicat mixte des bassins versants Jaudy-Guindy-Bizien organise un atelier participatif de fleurissement des pieds des murs, dans la cour du manoir du Launay.

« Nous utilisons de moins en moins de produits phytosanitaires. Mais le désherbage des lieux publics pose parfois des difficultés, et il peut rester quelques herbes, au pied des murs. Plutôt que de s'acharner à les détruire, nous avons choisi de les remplacer par une plantation de mélanges fleuris qui embelliront le lieu en apportant de la couleur », expliquait le chef des services techniques, Erwann Dubouays.

« Ce fleurissement se fera sous la forme d'un atelier auquel tout le monde est invité à participer. Nous

expliquerons les raisons de notre lutte contre les pesticides, pour la qualité de l'eau, la technique de plantation et encouragerons tous les participants à faire de même chez eux. Pour cela, nous leur offrirons un sachet de graines d'un mélange de fleurs », ajoutait Maël Le Guen, technicien du syndicat.

Mercredi 23 mars, de 14 h à 17 h, au manoir du Launay. Ouvert à tous, prévoir bottes, crocs, râpeaux, etc. Goûter offert.

■ **Cyclo optimiste, cyclotourisme**
Sortie cyclotouriste. Pleumeur, Pleudaniel, Paimpol, Plourivo, Quemper, Le Cabaret, Trévère, Lannebert, Pludual, Plouha, Lanloup, Bréhec, Paimpol, Pleumeur, Pleubian : 85 km.
Dimanche 20 mars, 8 h 30, Launay.



Des fleurs semées au pied des murs, pour faire joli...



Les graines mélangées dans le sable par Maël Le Guen sont prêtes à être semées. Chaque élève va recevoir un petit pot et semer son propre espace.

Convaincre les enfants, c'est, sans nul doute, sensibiliser les parents.

Dans le cadre de son action pour le zéro phyto et les techniques alternatives à toute forme de désherbage, le bassin versant a organisé, jeudi matin à l'école publique, une séance d'ensemencement des pieds de talus, avec l'aide de Bretagne vivante et de son animatrice Elena Lombart.

Les élèves de grande section, CP et CE1 ne se sont pas fait prier pour mélanger les graines de fleurs à du sable et pour les semer le long du mur qui borde l'école.

L'espace avait été auparavant préparé par les agents des services techniques. Françoise Kervellec, enseignante, Anthony, l'EVS (emploi de vie scolaire) administratif, et Maël Le Guen, technicien au bassin versant, ont aidé les élèves dans cette tâche qu'ils ont accomplie avec enthousiasme.

Les autres élèves ont suivi un peu plus tard, en fin de matinée. On imagine avec quelle impatience les enfants vont surveiller la levée des graines !



Actions non agricoles

21/03/2016 - PLOUGRESCANT

Séance de fleurissement de pieds de mur, ce samedi

Dans le cadre de la Semaine d'alternatives aux pesticides, le public est invité ce samedi à venir fleurir l'espace communal : on y apprendra comment fleurir les pieds de murs au moyen de coquelicots, bleuets...
« **L'idée, c'est de distribuer des graines de fleurs aux gens, qui pourront ensuite les semer devant chez eux, explique Maël Le Guen, du comité de bassin-versant du Jaudy-Guindy-Bizien. Mais aussi de découvrir comment la commune s'adapte à la réduction des produits phytosanitaires. »**

Samedi 19, de 10 h 30 à 12 h, aux abords de l'église à Plougrescant.



Après la séance, chacun pourra repartir avec des graines de fleurs à semer chez lui.



Doux, sain, doux
Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien
Reconnu pour la qualité de l'eau

Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien

Source : Ouest-France

Date : 21/03/2016

Rubrique : PLOUGRESCANT

Alternative aux pesticides. L'église fleurie



Dans quelques jours, de jolies fleurs feront leur apparition au pied du mur.

Dans le cadre de la 11^e édition de la Semaine nationale pour les alternatives aux pesticides, Maël Le Guen, du syndicat du Bassin-versant du Trégor, et Elena Lambart, de Bretagne vivante, ont animé des ateliers de jardinage au naturel. Planter plutôt que désherber, fleurir plutôt qu'entretenir.

Favoriser la biodiversité

Après les élèves de l'école, sensibilisés jeudi aux techniques alternatives au désherbage systématique, un atelier pratique, ouvert aux adultes, était proposé samedi matin. Une quinzaine de Plougrescantais se sont retrouvés au pied du mur de l'église pour travailler le sol et déposer une légère couche de terreau sur une vingtaine de mètres le long du mur. Ils ont ensuite semé leur sachet de graines de fleurs. Dans quelques jours, les mélanges fleuris embelliront le mur et favoriseront la biodiversité, tout en limitant l'entretien. Des sachets de graines sont disponibles gratuitement en mairie pour les personnes intéressées.



Séance de fleurissement de pieds de mur, mercredi

Dans le cadre de la Semaine d'alternatives aux pesticides, le public est invité ce mercredi à venir fleurir l'espace communal : on y apprendra comment fleurir les pieds de murs au moyen de coquelicots, bleuets...
« L'idée, c'est de distribuer des graines de fleurs aux gens, qui pourront ensuite les semer devant chez eux, explique Maël Le Guen, du comité de bassin-versant du Jaudy-Guindy-Bizien. Mais aussi de découvrir comment la commune s'adapte à la réduction des produits phytosanitaires. »

Mercredi 23 mars, de 14 h à 17 h,
au manoir de Launay à Pleubian.



Des habitants à la main verte

Un partenariat entre le Syndicat mixte des bassins versants Jaudy-Guindy-Bizien et l'association Bretagne vivante a permis cette semaine de fleurir les pieds de mur du bourg. C'est là une alternative aux pesticides et au fastidieux désherbage. Jeudi, ce sont les enfants de l'école qui ont semé au long du parking de l'école. Samedi matin, malgré un vent froid, les volontaires prenaient le relais aux abords de l'église. Afin de poursuivre dans cette démarche « verte », des sachets de jachère fleurie ont été déposés à l'accueil de la mairie et sont à la disposition des personnes intéressées.



Les Pleubiannais fleurissent le patrimoine



Mercredi au Launay, sous le regard d'une caméra, une vingtaine de Pleubiannais ont participé à l'atelier fleurissement des pieds de murs.

Dans le cadre de la semaine pour une alternative aux pesticides, une vingtaine de Pleubiannais ont participé, mercredi, à l'atelier de fleurissement des pieds des murs au manoir du Launay, bâtiment communal.

« **Notre but est de sensibiliser la population à notre nouvelle façon de travailler, sans produits phytosanitaires pour le désherbage. Il faut s'habituer à ce que tout ne soit pas « nickel » partout, comme avant, et dans certains endroits, comme ici, plutôt que de s'acharner à détruire les « mauvaises herbes » nous préférons les remplacer par des mélanges fleuris qui embelliront le site** », expliquait le directeur des ser-

vices techniques, Erwann Dubouays, qui, avec Maël Le Guen, technicien au syndicat du bassin-versant Jaudy-Guindy-Bizien, et Elena Lombart, de l'association Bretagne vivante, encadrait cet atelier participatif.

Deux mélanges de graines avaient été préparés, l'un plus coloré (cosmos, pavot de Californie, soucis, ibéris, etc.), l'autre plus local (bourrache, potentille, centaurée, coquelicot, etc.). « **Il ne reste plus qu'à attendre un mois ou deux pour pouvoir admirer le résultat** », confiait Elena.

Après le goûter offert, chaque participant est reparti avec un sachet de graines de fleurs pour embellir l'environnement devant chez lui.



Fleurissement. Une belle participation



Jardiniers en herbe ou confirmés, tout le monde a participé avec plaisir à ce premier atelier participatif

Mercredi, le premier atelier participatif « Fleurissons les pieds de murs », organisé dans la commune a connu un franc succès puisqu'une quinzaine de jardiniers bénévoles étaient à pied d'œuvre dès 14 h. Le directeur des services techniques municipaux, Erwan Dubouays, a confirmé le succès de l'atelier : « Nous avions prévu de terminer vers 17 h et en fin de compte, pour 15 h tout était déjà quasiment fait, à savoir le nettoyage des abords du manoir, dans la cour et à l'extérieur et le semis des fleurs ». Alain Paranthoën, jardinier municipal, a précisé que le semis devrait lever d'ici à trois semaines pour une floraison cet été jusqu'à l'automne.

De nouvelles graines à planter

Chaque participant est reparti avec deux sachets de graines en mélange, comportant une quinzaine de variétés. L'atelier était dirigé par Elena Lombart et Maël Le Guen, éducateurs nature de l'association Bretagne Vivante. Ces derniers ont pris note des adresses des participants pour voir le résultat des semis qui auront été effectués avec les graines offertes. « Et vous pourrez aussi visiter mon jardin si vous voulez », a ajouté une bénévole enthousiaste. Une fois les outils de jardinage rangés, un goûter a été offert par la municipalité, une pause amicale au cours de laquelle les échanges de conseils de jardinage n'ont pas manqué.

Pratique

Les travaux de l'atelier seront diffusés sur Tébéo, aujourd'hui, à 20 h 15 et demain, à 12 h 15 et 22 h 15.



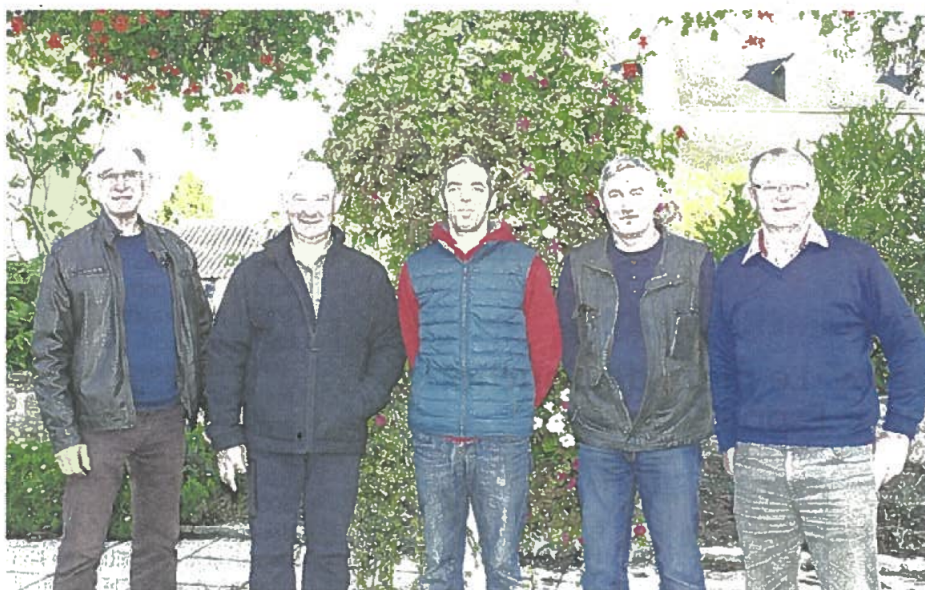
MERCREDI 19 OCTOBRE. Venez semer des fleurs au pied des murs !

Est-il vraiment nécessaire d'empêcher tout développement de végétation ?

Il est vrai que certains endroits, tels que des pieds de murs, des recoins de cours ou d'allées peuvent voir quelques plantes pousser sans que cela soit gênant. Les équipes du syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers proposent de fleurir ces zones en y semant des fleurs afin d'y apporter de la couleur et de la vie.

En collaboration avec la municipalité, Maël Le Guen, du syndicat mixte, propose une action pédagogique le mercredi 19 octobre : le fleurissement des pieds de murs de la commune.

« Cet atelier est ouvert à tout le monde et surtout aux enfants », précise Maël. « Nous allons localiser l'atelier autour de l'église et des allées de



Maël Le Guen, du syndicat mixte, et l'équipe municipale veulent sensibiliser les Plouguiellois sur l'importance de fleurir les pieds de murs.

boules de la Roche Jaune. »

L'atelier permettra de faire découvrir les méthodes d'entretien des espaces communaux qui, depuis une douzaine d'années, connaissent une évolution et ce, dans le souci de préserver la qualité de l'eau.

« La commune utilise de moins en moins de produits phytosanitaires. Il faut aussi sensibiliser les citoyens », souligne le maire, Jean-Yves Nédélec.

Des mélanges fleuris

En effet, le « zéro mauvaise herbe » n'est envisageable

qu'en consacrant beaucoup de temps au désherbage, au détriment d'autres tâches, ou en employant des désherbants chimiques, avec leurs fâcheuses conséquences pour l'environnement et la qualité de l'eau. Accepter la présence de quelques mauvaises herbes reste encore difficile pour la majeure partie de la population car elles sont souvent assimilées à un défaut d'entretien.

Plutôt que de chercher à détruire ces herbes d'une manière ou d'une autre, la commune a donc choisi « d'implanter des mélanges fleuris qui embel-

liront les lieux, favoriseront la biodiversité et limiteront l'entretien », annonce le spécialiste des actions agricoles du syndicat mixte.

Aussi, mercredi 19 octobre à 14 h au pied de l'église, l'équipe du syndicat mixte et la municipalité invitent petits et grands à venir avec crocs, serfouettes et râteaux pour semer des fleurs. Un sachet de graines d'un mélange de fleurs sera remis à chaque participant et un goûter sera offert.

■ Renseignements :
02 96 15 19 19.



Un atelier pour fleurir les pieds de murs

Le Syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers, mène une campagne de sensibilisation sur « le fleurissement des pieds de murs ». Toujours avec pour finalité « la reconquête de la qualité de l'eau en supprimant tout usage de désherbants ».

Maël Le Guen, technicien du bassin-versant, est venu mardi matin en mairie, proposer « un atelier participatif de fleurissement de pieds de murs, mercredi 19 octobre à 14 h, autour de l'église, de l'école, à La Roche Jaune ». Un sachet de graines d'un mélange de fleurs sera remis à chaque participant, plus un goûter offert.

« Malgré tout le soin apporté au désherbage manuel, mécanique, thermique, il peut rester des herbes ici ou là. Notamment au pied des



De gauche à droite : Jean-Joseph Picard (maire adjoint), Jean Horvat (maître jardinier), Maël Le Guen, Laurent Herlidou (maire adjoint), Jean-Yves Nédélec (maire) invitent la population à fleurir les pieds de murs.

murs. La commune de Plouguiel a choisi d'implanter des mélanges fleuris qui embelliront les lieux et favoriseront la biodiversité, et limiteront l'entretien. »

Mercredi 19 octobre, à 14 h, rendez-vous devant l'église avec crocs, serfouettes, râtaux.... Ouvert à tous. Tél. 02 95 15 19 19 (Maël Le Guen) ou la mairie 02 96 92 30 37.



EMBELLISSEMENT. **Un appui du Département**



Isabelle Jézéquel, le maire Hervé Lintanf et Christine Hamon-Rondo.

Dans le cadre de la nouvelle organisation des campagnes de fleurissement, le principe d'adhésion à la démarche départementale permet aux communes qui le demandent de bénéficier d'un accompagnement technique pour l'embellissement communal. C'est dans ce cadre que le maire Hervé Lintanf et son adjointe Mireille Salic ont reçu jeudi dernier Isabelle Jézéquel, animatrice entente Trégor-Côte de Granit Rose, et Christine Hamon-Rondo, technicienne du conseil départemental.

Lors de la visite du bourg, les élus ont recueilli des enseignements pour l'embellissement de la commune et afin de pérenniser les aménagements existants.

Deux paramètres importants à respecter : peu de personnel et commune en zéro Phyto. Avantage : la gamme végétale existante dans les aménagements est importante et peut être divisée pour être replantée. « **Vous avez dans votre commune une véritable pépinière qui vous permettra d'embellir la commune à moindre frais et de manière durable** » précise Christine Hamon-Rondo.

Quai des Goëmoniers - le bassin-versant organisant des ateliers de mise en place de fleurissement en pied de mur - les élus vont prendre contact avec Maël Le Guen, technicien bassin-versant Jaudy-Guindy-Bizien, afin de raviver l'enherbement.



Des fleurs au pied des murs en alternative du désherbage

L'atelier pour fleurir le pied des murs, proposé au public, mercredi après-midi, par Maël Le Guen, du Bassin-versant Jaudy-Guindy-Bizien, n'a pas eu l'écho espéré. L'initiative est pourtant intéressante puisqu'il s'agit d'une alternative au désherbage chimique sur ces endroits où les mauvaises herbes poussent, n'étant pas piétinées. « Pour lutter pour la reconquête de la qualité de l'eau, il faut accepter que la végétation pousse au pied des murs », déclare Maël Le Guen. « Le fleurissement ne les empêchera pas de pousser, mais elles seront cachées par les fleurs. »

« Changer les habitudes »

Jean-Yves Nédélec, le maire, confirme : « Il faut changer les habitudes et la gestion des espaces communaux. La réglementation est accentuée pour les particuliers. À compter de janvier 2017, les produits phytosanitaires (Roundup...) ne seront plus en vente libre dans les magasins. Il faudra passer par un conseiller spécialisé dans l'utilisation de ces produits. À compter du 1^{er} janvier 2019, ils seront retirés de la vente pour les particuliers. »

Jean Horvat, le chef jardinier de la commune met en garde contre les particuliers qui « utilisent trois fois la dose nécessaire ». L'utilisation de ces désherbants chimiques est en-



Maël Le Guen (5^e à gauche) et Jean Horvat (2^e à droite) assistés par Jérémy Le Bohic (4^e à gauche), et Jean-Yves Nédélec (1^{er} à gauche), ont semé des graines autour du calvaire du cimetière, à l'école et à La Roche-Jaune.

core autorisée dans les cimetières et autour des terrains des sports. Mais plus sur la voie publique où les eaux de ruissellement lavent les surfaces jadis traitées.

Quant aux agriculteurs conventionnels, ils ne sont pas concernés par cette réglementation. Les exploitants « bio » représentent 10 % de la pro-

■ **Journée de nettoyage de l'église**
Lundi 24 octobre, 10 h.

fession.

■ **Concours photo**

Exposition. Remise des prix et exposition des photos Zoom sur Plouguiel.
Samedi 22 octobre, 11 h, mairie.

■ **Vélo-club plouguellois**

Sortie cyclotouriste. Groupes 2 et 3, 65 km et groupe 1, 68 km.
Dimanche 23 octobre, 9 h, salle du Guindy, face à la mairie.



Environnement. Des fleurs en pied de murs



Maël Le Guen (5e en partant de la gauche) du bassin-versant, Jean Horvat (2e à droite) et Jérémy Le Bohic (4e à gauche) des services techniques, Jean-Yves Nédélec et Jean-Jo Le Picard et quelques Plouguiellois ont semé des graines florales au niveau du cimetière, de l'école et au bourg de La Roche-Jaune.

L'appel pour un atelier participatif de fleurissement de pieds de murs n'a eu que très peu d'échos. Seulement quatre personnes ont répondu au rendez-vous fixé mercredi, au cimetière, et lancé conjointement par la municipalité et le Bassin-versant du Jaudy-Guindy-Bizien (BVJGB). L'idée était pourtant originale. D'autant plus que les conseils dispensés par Maël Le Guen, du Bassin-versant et Jean Horvat, responsable du fleurissement de la commune, sont toujours plein d'enseignement.

Des sachets de graines à disposition

L'intention d'associer quelques fleurs aux herbes qui poussent en pied de murs est plus que louable à l'heure où la reconquête de l'eau est primordiale. « Il faut accepter que la végétation pousse au pied de nos vieux murs », a répété le technicien du bassin-versant. Une recommandation partagée par le maire. « Il nous faut changer nos habitudes. En janvier, la vente de glyphosates sera restrictive pour les particuliers et interdite au 1er janvier 2019 », explique Jean-Yves Nédélec. Une réglementation non applicable aux agriculteurs. Mercredi, dans le cimetière, les participants ont bénéficié, non seulement des conseils des techniciens, mais ils sont repartis avec un sachet de graines à semer. « Des plantes indigènes parmi lesquels des bleuets, de la vipérine, des coquelicots, etc., une douzaine d'espèces », a souligné Maël Le Guen, qui a laissé en mairie quelques sachets à disposition des Plouguiellois qui veulent tenter l'expérience.

Jardiner au naturel

JARDINS SECRETS. Visite de l'ancien couvent des Augustines

La neuvième édition de Jardins secrets, dimanche 9 octobre, va sans aucun doute enchanter les amoureux de botanique, des vieilles pierres, et les flâneurs.

Tréguier. L'ancien couvent des Augustines, désaffecté depuis 1990, va exceptionnellement ouvrir ses portes aux visiteurs d'un jour, sur un jardin et un verger à l'abri du temps. Le souvenir du passé imprègne encore les grandes bâtisses qui ont été, au cours des siècles, couvent, hôpital, pensionnat et maison de retraite.

Ce rendez-vous incontournable de l'automne de Jardins secrets est organisé par l'Office de tourisme Trégor Côtes d'Ajoux et connaît un vif succès auprès du public depuis sa création. En effet, 14 000 visiteurs ont profité de cet événement au cours des éditions passées pour découvrir des joyaux de l'architecture trégorroise autrement inaccessibles.

Ventes et conférences

Le temps d'un dimanche, cette exposition-vente réunit des professionnels du jardin et



Guirec Arhant, président de l'OTCA, et son équipe ont été accueillis par Loïc Blin, économiste diocésain.

des artisans sélectionnés pour la qualité de leurs productions. Les stands de plantes rares, de collections et de variétés anciennes côtoient les plantes aromatiques, exotiques, vivaces, arbustives ou encore les graminées décoratives.

La décoration de jardin est aussi à l'honneur avec des objets insolites en fer, en végétal, en bois...

Tout au long de la journée, les visiteurs pourront découvrir les secrets des végétaux sous forme de conférences avec Charles Le Laouenan ou d'ateliers avec le syndicat du bassin-versant du Jaudy Guindy Bizien.

Un conte acrobatique « Le géant aux fruits d'or et de glace » se déroulera à 16 h dans un noyer à l'entrée du jardin (spectacle familial à partir de

4 ans). Un espace restauration, où crêpes et galettes seront confectionnées sur place, ainsi que le salon de thé, aux allures très british, seront propices pour une pause gourmande.

■ **Dimanche 9 octobre, de 10 h à 18 h.** Place de la République et alentours. Parking gratuit. Entrée : 3 € ; gratuit pour les moins de 12 ans.



Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien

Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien

Source : Ouest-France

Date : 10/05/2016

Rubrique : LANGOAT

Dimanche, 9^e Jardin secret dans le verger des Augustines

La 9^e édition de Jardins secrets, organisée par l'office de tourisme, aura lieu dimanche dans l'ancien jardin du monastère des sœurs Augustines de la Miséricorde.

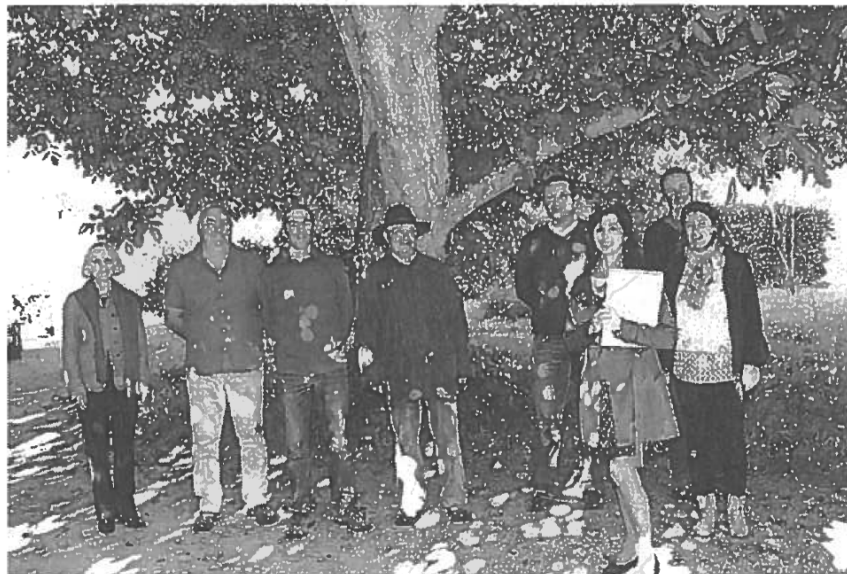
Jadis entièrement cultivé en potager, agrémenté de parterres de fleurs, le jardin de la propriété privée d'un hectare et demi, est aujourd'hui un simple verger chargé d'histoire où plane encore l'âme de plus de 300 religieuses qui s'y sont succédé depuis leur arrivée en 1654.

Aujourd'hui, le bâtiment classé, construit en 1663, est fermé au public, tout comme l'aile du XIX^e siècle, dont la façade est classée, destinée à un pensionnat de jeunes filles.

Depuis le départ des huit dernières sœurs fin 1995, puis celui des laïcs consacrés du Foyer de charité de Tressaint, le monastère souffre des griffes du temps. La quasi-totalité des bâtiments ont subi des mesures de sauvegarde et de mise en sécurité, qui en interdisent l'accès du public. Dimanche, seules la chapelle Sainte-Marie-Madeleine du monastère construite dans la seconde moitié du XV^e siècle, et la petite chapelle Saint-Pierre, dans le jardin, seront ouvertes.

Un conte acrobatique à 16 h dans le noyer

Les visiteurs seront invités à recueillir des conseils avisés auprès des professionnels du jardin lors d'une expo-



Viviana Vascon (premier plan à droite) et Cécile Hervé (derrière) de l'office de tourisme, ont présenté quelques intervenants de « Jardin secret » qui aura lieu dimanche dans l'ancien jardin des sœurs Augustines de la Miséricorde.

sition-vente réunissant des stands de plantes rares, de variétés anciennes, aux côtés des plantes aromatiques, exotiques, vivaces...

Charles Laouénan, de Lannion, animera des ateliers sur les arbres fruitiers. Maël Le Guen, du Bassin-versant, et Eric Poulouin de la communauté de communes du Haut-Trégor (CCHT), développeront les techniques de jardinage au naturel.

À 16 h, durant 50 minutes, un conte acrobatique, dans l'impressionnant noyer à l'entrée du site, « Le

géant aux fruits d'or et de glace », sera proposé au public, à partir de quatre ans.

Dimanche 9 octobre, toute la journée. Entrée : 3 € ; gratuit moins de 12 ans. Accès au centre Saint Augustin uniquement par la, rue Poul Raoul. Place de la République, parking réservé pour les visiteurs avec accès filtré pour les riverains et les services d'urgence. Rue Gambetta, sens unique entre la place de la République et la rue Le Peltier.

Partage et échanges de savoir-faire au marché des créateurs

En marge de la fête patronale, un marché de producteurs et créateurs locaux a eu lieu pour la première fois dimanche. Le public a défilé tout au long de la journée.

Dimanche, l'association des Mains à la Pâte, présidée par Frédéric Loyer, a organisé son premier marché de producteurs et créateurs locaux.

Ayant contribué au rayonnement de la fête patronale du jeudi de l'Ascension en agrémentant avec kouign amann et brioches la pause gourmande des randonneurs, Frédéric Loyer a bénéficié de l'aide des autres associations pour l'accueil de la quarantaine d'exposants présents au marché.

Au programme : charcuterie de ferme, escargots cuisinés, légumes du potager de Sabine, fromage des brebis de Ty Leskilt, conserverie gourmande de Kamawernn, miel bio, sirops naturels des Sauvageonnes, cidre artisanal de Prat Rouz, délices de la ferme chocolat.

Le stand du Fleix dévalisé

On trouvait aussi des artistes travaillant devant le public, le cuivre, le bois et l'argile, des artisans présentant leurs réalisations : confection de vêtements, de sacs, de bijoux, d'accessoires en cuir, d'éléments de décoration personnalisés, réalisation des BD Toupoil et création de savons à la cire d'abeille et même au lait de jument.

Antony Grondin a réussi à créer la zone de bonne humeur des Poissons Flottés avec toutes les trouvailles de l'estran auxquelles il redonne une nouvelle fonctionnalité. À noter aussi la polyvalence de l'artiste peintre Annick Lescouarch qui fait des tableaux mais ravive aussi les lettres du souvenir sur les monuments.

La conseillère municipale, Maryvonne Le Gall, responsable de la commission fleurissement a indiqué



Finou Garrel sculpte joliment l'argile qu'elle fait sécher, cuit à 1 000° et patine ensuite à la cire (photo du bas). Les visiteurs ont déambulé tranquillement entre les différents stands à l'intérieur et à l'extérieur de la salle polyvalente, comme au stand du Bassin-Versant qui montrait comment désherber mécaniquement.

comment optimiser l'embellissement de la commune et l'animateur du Bassin-Versant, Maël Le Gwen, a expliqué comment construire des abris d'hiver pour les insectes qui éliminent pucerons et limaces. Il a montré comment désherber mécaniquement.

La délégation du jumelage, arrivée du Fleix avec fois gras, rillettes, pâté de canard et vin de pays a été déva-

lisée à l'ouverture. « Nous n'avions pas suffisamment anticipé, nous ferons mieux la prochaine fois » annonce la présidente Stéphanie Ferreira qui se dit très favorablement impressionnée par la beauté de la région, notamment la côte de Granit rose.

En conclusion, Frédéric Loyer se montre satisfait de cette première édition. « C'est un marché hété-

roclite mais sympa, c'est un travail d'équipe qui a permis de faire connaître nos artisans ainsi que la commune du Fleix. D'ailleurs, beaucoup de visiteurs ont pris contact pour participer au comité de jumelage », indique-t-il.

Confortée par la fréquentation de cette première édition, l'équipe reconduira sans doute ce marché.

Jardins secrets. Les visiteurs font fi de la pluie



2.500 entrées au monastère Saint-Augustin pour la 9e édition de Jardins secrets. « C'est un très bon chiffre (provisoire) vu l'épisode pluvieux », a déclaré le maire Guirec Arhant à une heure de la fermeture des portes. « Les professionnels ont pas mal travaillé, ont eu beaucoup de contacts et d'échanges. Les visiteurs ont eu beaucoup de surprises pour cette première en milieu urbain », a ajouté le président de l'office de tourisme qui verrait bien l'an prochain « un Jardins secrets conjuguant patrimoine et littoral. Une opération appelée à grandir, peut-être à une autre échelle de territoire ».

Un jardin un peu moins secret pour 2 600 visiteurs



Amateurs et professionnels, amoureux de dame nature et de ses beautés avaient l'embarras du choix dimanche dans l'ancien jardin des sœurs hospitalières.

Les caprices du ciel ont failli réduire la fête des Jardins secrets à une matinée, dimanche, dans l'ancien jardin des sœurs Augustines, attenant à leur imposant monastère.

Le miracle a eu lieu à l'heure où les familles sortent de table du repas dominical. Une fois encore, la foule était bien au rendez-vous de cette neuvième édition du grand événement de l'automne organisé par l'office de tourisme Trégor-Côte d'ajoncs (OTCA).

2 600 visiteurs ont été enregistrés. **« Un premier retour très positif de la part des exposants, soit par rapport aux résultats de la journée, soit pour la qualité des contacts qui pourront se concrétiser par la suite »**, souligne Viviana Vascon, conseillère en séjour à l'OTCA.

Le public a manifesté un grand intérêt pour le choix du site, dans le signe de cette alliance entre jardinage et patrimoine. Notamment la

visite exceptionnelle de la petite chapelle du jardin, construite en 1665, entièrement tapissée de tableaux peints recouvrant murs et plafonds.

Dans ce cadre chargé d'histoire du Pays de Tréguier, les visiteurs ont déambulé entre les nombreux exposants, ateliers-conférences, pour faire une pause lors du spectacle acrobatique dans le noyer à l'entrée du jardin.

L'édition 2016 des a été à la hauteur de ses prédécesseurs. Reste à creuser pour trouver la perle rare à mettre à l'affiche de l'édition 2017.



SERVICES MUNICIPAUX. Nouveaux outils pour les agents techniques

Jean-Marc Sadou, l'un des deux agents techniques, a déjà expérimenté la binette à roue acquise récemment par la commune. Pas de produits chimiques, à Caouënnec-Lanvézéac, on désherbe mécaniquement. Ce nouvel outil, très efficace sur des surfaces gravillonnées, va lui servir notamment pour le désherbage autour de l'église et au cimetière.

Quant à Hervé Le Bourdoulous, le second agent technique qui a en charge la tonte des pelouses, il bénéficie depuis peu d'un nouveau tracteur tondeuse diesel. Une machine plus performante que l'ancienne qui datait d'une dizaine d'années. La

commune compte 4 ha de gazon, l'acquisition d'un outillage adéquat était donc nécessaire. L'investissement est de 12 300 € pour le tracteur et de 400 € pour la binette. D'autres équipements ont été renouvelés, notamment à la salle des fêtes, avec de nouvelles tables et un nouveau chauffe-eau.

Hervé et Jean-Marc en compagnie du maire, Jean-François Le Guével, de Marie-Claire Le Gravet-Davaï et d'Henri Bodiou, adjoints. Tondeuse et binette à roue ont été présentées.



*Charte pour l'eau
et les milieux aquatiques*

Haut-Trégor. Une charte pour préserver l'eau



Les maires du territoire ont signé, jeudi, à Kerfollic, la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques.

Nouvelle signature, jeudi, à la Maison enfance jeunesse, entre le Syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien, représenté par son président, Germain Sol-Dourdin, et les maires du Haut-Trégor. Au menu, le paraphe « d'une nouvelle charte qui marque la volonté des collectivités d'aller au-delà de la question du désherbage (...) en proposant une approche plus globale de l'espace rural (bocage, bords de routes, espèces invasives) et de l'espace urbain, y compris bâtiments, infrastructures et équipements », expliquera Arnaud Pariscoat. « Une charte qui se veut également un partenariat technique entre ledit syndicat et les collectivités » En toile de fond, « la reconquête de la qualité de l'eau ».

Objectif : 60 % de cours d'eau en bon état d'ici à 2021

« Nous avons des objectifs à atteindre. Pour 2021, on nous impose d'avoir 61 % de nos cours d'eau en bon état », déclare Germain Sol-Dourdin, en pointant « trois de nos rivières sur six qui ne répondraient pas à cet objectif sur notre territoire (800 km de cours d'eau sur 58 communes) ». Un président accompagné de son directeur, Sylvain Lavaur et du technicien, Maël Le Guen, dont les maîtres mots seront « l'accompagnement. On est là pour vous aider ». Pas toujours simple pour les maires. « Les trottoirs enherbés, ce n'est pas toujours bien vu », fait observer le maire de Penvénan, qui sollicitera l'appui du syndicat et de la presse pour faire comprendre aux citoyens que « s'il y a des herbes dans les rues, c'est pour éviter de mettre des produits ».



La reconquête de la qualité de l'eau est lancée



Germain Sol Dourdin (au centre, porteur de la charte) a signé la nouvelle charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques avec le président et les maires de la CCHT.

« **Vous êtes les premiers maires à signer la nouvelle charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques** », adresse Germain Sol Dourdin, président du Syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien, aux édiles de la Communauté de communes du Haut-Trégor (CCHT), réunis à la Maison enfance jeunesse à Kerfolic.

« **Le syndicat couvre 50 000 ha, pour 560 km de cours d'eau et 52 000 habitants sur 68 communes** », précise le président. « **Notre compétence est la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques** », selon la charte Dour hon douar mise en œuvre en 2004. Cette charte a fait l'objet d'une

actualisation et de compléments sur l'ensemble des missions transversales du syndicat (bocage, cours d'eau, zones humides, enjeux urbains...).

Le syndicat de bassin-versant a donc proposé aux collectivités de s'engager dans la charte territoriale structurée autour des enjeux identifiés sur son territoire : « **bocage, bords de route, milieux aquatiques, plantes invasives, entretien des espaces extérieurs, bâtiments, infrastructures et équipements.** » Le syndicat s'engage à accompagner les collectivités vers les pratiques les moins impactantes en termes de qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS.

S'engager dans la charte pour l'eau

Le Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers a pour compétence la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Son territoire s'étend sur plus de 50 000 ha et comprend près de 560 km de cours d'eau.

Dans le cadre de son programme d'action, le syndicat travaille notamment avec les collectivités afin de les inciter à intégrer à leurs politiques les

enjeux liés à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Ainsi, la charte communale Douar hon douar, mise en œuvre en 2004, définit les bonnes pratiques en matière de désherbage communal et d'aménagement de l'espace rural et établit des principes de collaboration entre le syndicat mixte et les collectivités.

Cette charte a fait l'objet d'une actualisation et de compléments sur l'ensemble des missions transversales du syndi-

cat (bocage, cours d'eau, zones humides, enjeux urbains...). Le syndicat propose donc aux collectivités de s'engager maintenant dans la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques, structurée autour des enjeux identifiés sur son territoire et des engagements définis pour y répondre.

Les thématiques traitées dans le cadre de la charte sont le bocage, les bords de route, les milieux aquatiques, les plantes

invasives, l'entretien des espaces communaux, les bâtiments, infrastructures et équipements.

Une formation a été assurée, mardi 18 octobre, par Arnaud Cholet, du conseil départemental du Morbihan, et par les techniciens du syndicat. Les communes de Coatréven, Camlez, Louannec, Tréguier, Minihy-Tréguier, Plougrescant, Caouënnec-Lanvézéac et Penvénan étaient représentées.



Deux communes signent la charte pour l'eau

Louargat et Tréglamus sont maintenant signataires de la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques. Elles rejoignent un territoire de 58 communes engagées pour la qualité de l'eau.

Les élus de Louargat et Tréglamus se sont réunis, vendredi, avec les représentants du Syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers. Dans les locaux de la communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre, ils ont signé la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques.

Ce faisant, les deux communes rejoignent les 24 collectivités déjà signataires, pour un territoire de 58 communes au nord-ouest des Côtes-d'Armor, dont Bégard, Tréguier et La Roche-Derrien. Louargat et Tréglamus sont les deux communes les plus au sud de ce syndicat. C'est en effet dans le secteur que le Jaudy et le Guindy prennent leurs sources, de part et d'autre du Menez-Bré.

Reconquérir la qualité de l'eau

Le syndicat mixte il travaille notamment avec les collectivités, les incitant à intégrer à leurs politiques la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Une charte communale, mise en œuvre en 2004, définissait les bonnes pratiques en matière de désherbage en indiquant des alternatives au désherbage chimique.

Aujourd'hui, la charte territoriale va plus loin, en abordant plusieurs thématiques liées à la qualité de l'eau : préservation et l'entretien du bocage, gestion des bords de routes (accotements et fossés), milieux aquatiques



Brigitte Godfroy, maire de Louargat, et Dominique Pariscoat, maire de Tréglamus, ont signé la charte pour l'eau avec les représentants du syndicat mixte.

(réseau hydrographique et zones humides), plantes invasives, entretien des espaces communaux (désherbage et gestion différenciée), bâtiments et équipements (entretien, gestion des eaux usées, économies d'eau...).

Pour tous ces thèmes, des fiches techniques présentent des recommandations concrètes, à destination des élus et des agents communaux.

Des engagements mutuels

La signature de la charte engage le syndicat de bassin-versant à mobiliser ses moyens pour accompagner

les collectivités vers des pratiques plus respectueuses de l'eau. De leur côté, les collectivités signataires s'engagent à faire évoluer leurs pratiques en conséquence.

Cela passe notamment par des formations proposées aux agents communaux et par une grille d'évaluation permettant aux collectivités de se situer, pour pouvoir se donner des objectifs concrets.

Pour Dominique Pariscoat, maire de Tréglamus, « **cette charte permet de formaliser un certain nombre de bonnes pratiques, que nous réalisons déjà en grande partie.** » Bri-

gitte Godfroy a souligné les efforts faits par la commune de Louargat sur l'aménagement du cimetière, dont une partie est déjà en zéro phyto.

Le maire de Louargat, Brigitte Godfroy, a également dit son inquiétude quant à l'impact sur l'eau des projets d'exploration minière de la société Variscan à Loc-Envel. Germain Sol Dourdin, président du syndicat mixte, s'est dit, lui aussi, « **très sceptique** », précisant que le syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien s'exprimerait officiellement à ce sujet.

Milieux aquatiques. Une charte territoriale



Une charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques proposée par le Syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien a été signée entre les différentes parties, Brigitte Godtroy, maire de Louargat ; Sylvain Lavour, directeur du syndicat ; Dominique Pariscoat, maire de Tréglamus et président de la communauté de communes ; Germain Sol-Dourdin, président du syndicat ; son vice-président, Bernard Frémery et (debout) Maël Le Guen, technicien au bassin-versant.

Les communes de Louargat et Tréglamus ont signé, vendredi, une charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques, proposée par le Syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers, dans les locaux de la communauté de communes. Germain Sol-Dourdin, président du syndicat, a ouvert les débats : « L'eau ne peut être indéfiniment consommée et exploitée comme nous le faisons actuellement. L'enjeu de la reconquête de l'eau est important et chacun peut y participer, les habitants, les collectivités et les entreprises ». Dans ce cadre, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) prévoit de reconquérir un bon état des eaux pour 61 % des eaux du territoire de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, actuellement situé à 50 %. Après la charte communale Dour hon Douar, mise en oeuvre en 2004, qui définissait les bonnes pratiques en matière de désherbage communal et d'aménagement de l'espace rural.

De nouveaux enjeux

Cette nouvelle mouture définit de nouveaux enjeux identifiés sur le territoire et les engagements entre les différentes parties pour y répondre. Le syndicat de bassin-versant s'engage à mobiliser ses moyens pour accompagner les collectivités, tandis que ces dernières s'engagent à faire évoluer leurs pratiques en conséquence et seront évaluées périodiquement. Le bocage, les bords de route, les milieux aquatiques, les plantes invasives, l'entretien des espaces communaux, ainsi que les bâtiments, infrastructures et équipements, sont autant de thématiques traitées dans cette nouvelle charte.

Un classeur informatif

Sylvain Lavour, directeur du syndicat, a précisé : « Elle s'inscrit dans la durée et le document n'est pas figé ». Les aides pouvant être apportées par

.../...

.../...

le syndicat sont des formations à la gestion des fossés par exemple, mais aussi un classeur contenant nombre d'informations pratiques, remis aux communes signataires et aux services techniques. Ce classeur a été élaboré par les membres du syndicat, notamment Maël Le Guen, technicien au bassin-versant, sur le terrain, durant plus d'un an. Brigitte Godfroy, maire de Louargat, et Dominique Pariscoat, maire de Tréglamus, signataire de la charte et président de la communauté de communes qui participe au financement d'une partie des adhésions au syndicat, indiquent tous deux avoir déjà commencé le travail.

Un avis sur le projet minier

La question du positionnement du syndicat sur le projet minier du Perm de Loc-Envel, compte tenu du positionnement des deux communes à l'intérieur du périmètre et des problèmes qu'il pourrait poser sur les ressources en eau, a été posée en fin de séance. Germain Sol-Dourdin indique être solidaire des communes concernées mais l'ensemble du syndicat doit se positionner dans les jours à venir.



Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien

Source : Le Télégramme

Date : 07/11/2016

Rubrique : BELLE-ISLE-EN-TERRE

La commune s'est mise au vert

Lors du conseil, les élus ont également adopté la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques du syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien qui **« accompagne les collectivités vers les pratiques les moins impactantes »**. Le maire a rappelé que la

commune n'utilisait plus de produits phytosanitaires. Et, à cette occasion, a distribué une feuille de réponses types pour aider les membres du conseil à faire face aux questions des habitants concernant la présence de « mauvaises » herbes dans l'espace public.



Qualité de l'eau.

Les bonnes pratiques sont dans le classeur



Hier midi, 18 maires sont repartis du siège de Lannion-Trégor Communauté avec un joli classeur sous le bras, contenant une charte qu'ils venaient de signer pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin-versant du Jaudy-Guindy-Bizien. Mais pas question de ranger ce guide des bonnes pratiques sur une étagère, « il faut que les fiches en sortent, qu'elles soient dans l'atelier du personnel communal, sur l'établi, dans la tractopelle », incite Maël Le Guen, technicien qui a élaboré ce document avec les élus. Quarante-sept communes au total sont invitées à signer cette charte, qui traite notamment de l'entretien du bocage, des bords de route et des équipements communaux, et de la lutte contre les plantes invasives.

Conseil. La charte sur l'eau expliquée



Maël Le Guen, technicien au syndicat des bassins versants qui a présenté le projet de charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques.

Le conseil municipal de jeudi a été précédé par l'intervention de Maël Le Guen, technicien au syndicat des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien qui a présenté le projet de charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques. En effet, le maire, Pierrick Gouronne, a souhaité que cette charte soit bien expliquée en présence de tous les élus avant que ces derniers décident, ou non d'y souscrire.

560 km de cours d'eau

Maël Le Guen a précisé : « Le syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers a pour compétence la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Son territoire s'étend sur plus de 560 km de cours d'eau. « Nous travaillons avec 58 communes », a-t-il précisé. La charte communale Dou hon Douar, mise en oeuvre en 2004, a fait l'objet d'une actualisation et de compléments sur l'ensemble de ses missions transversales du syndicat (bocage, cours d'eau, zones humides, enjeux urbains...). Le syndicat mixte propose donc de s'engager maintenant dans la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques, structurés autour des enjeux identifiés sur son territoire et des engagements définis pour y répondre. La charte engage le syndicat du bassin-versant à mobiliser ses moyens pour accompagner les collectivités, ces dernières s'engagent à faire évoluer leurs pratiques en conséquence (désherbage manuel, entretien du bocage, entretien des espaces communaux, lutte contre les plantes invasives...).

Clap de fin à la communauté de communes

Pleudaniel — Vendredi, le conseil de la communauté de communes de la presqu'île de Lézardrieux a délibéré une dernière fois avant la fusion avec Lannion-Trégor communauté.

Ambiance un peu particulière de fin des classes, vendredi après-midi à la Maison du développement, puisque s'y déroulait le dernier conseil communautaire de la CCPL (communauté de communes de la presqu'île de Lézardrieux).

Une réunion studieuse tout de même, qui a entériné les dernières décisions et les derniers choix pris au niveau de la presqu'île, ce qui engage l'avenir du territoire bien au-delà du 1^{er} janvier, date à laquelle la fusion avec Lannion-Trégor communauté (LTC) sera effective.

Chartes pour la gestion de l'eau

Avant cette fusion, la CCPL doit signer une charte intercommunale pour la gestion durable de l'eau avec les deux syndicats environnementaux qui supervisent le territoire : le Syndicat mixte environnemental de Goëlo et de l'Argoat, Smega (bassin-versant du Trieux, du Leff, de l'lc et ruisseaux côtiers) et le Syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers, SMJGB.

Le vice-président chargé de l'environnement, Yvon Le Séguillon, a présenté les buts de ces chartes pour la communauté : un engagement pour une gestion durable des ressources



Dernière « photo de classe » pour les conseillers communautaires présents (cinq absents) vendredi, avec les agents administratifs de la CCPL qui assistaient au conseil communautaire.

en eau, par de meilleures pratiques d'entretien des espaces, une meilleure gestion des zones humides, du bocage des réseaux hydrauliques, en concordance avec les communes qui la composent et avec l'aide des agents des deux syndicats.

« Ces chartes sont un peu plus contraignantes que les précédentes, mais nous agissons dans ce sens dans nos communes depuis longtemps déjà. Même si ce n'est formellement que pour quinze jours au niveau de la CCPL, la signature de ces chartes est importante car elles pourront ainsi s'appliquer au niveau de LTC puisque nous sommes les derniers à les si-

gner avant la fusion », soulignait-il.

Au dire de plusieurs conseillers, dans les communes, seul l'entretien des cimetières et des terrains de foot pose problème, mais des solutions sont possibles, en mutualisant éventuellement les matériels.

Étude de faisabilité de l'espace bien-être marin

La CCPL a lancé un projet structurant pour la presqu'île : l'espace bien-être santé marin, au pied du Sillon de Talbert en Pleubian. Le président a fait le point sur l'avancement du projet et son intégration, en concertation avec le Conservatoire du littoral, dans un grand projet de réaménagement de

l'accès au Sillon.

Mais avant le choix définitif du projet, la CCPL doit lancer une étude de faisabilité technique et financière. Après étude des candidats, le conseil communautaire retient le cabinet STCI-SRHC, de Fréjus (Var) pour mener cette étude (15 800 € HT). « Ce cabinet est spécialisé dans les installations d'espaces marins. Il doit nous remettre son rapport à la mi-janvier. Tout ceci se fait en concertation avec LTC puisque notre projet est déjà inscrit dans le plan d'investissement de LTC », précisait le président.

Charte des milieux aquatiques. Pas décisif



Le technicien du bassin-versant du Jaudy-Guindy-Bizien rappelle les clauses applicables dès le 1^{er} janvier à l'entretien des espaces verts, voiries, bocage et cours d'eau selon une charte environnementale stricte que les élus viennent de parapher.

Estimant que le programme de protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques est l'affaire de tous, le maire a sollicité Maël Le Guen, vendredi soir, pour expliquer à tous les conseillers municipaux, les enjeux de la charte territoriale qu'ils ont signée, conformément aux dispositions légales. Le salarié du comité de bassin-versant du Jaudy-Guindy-Bizien énonce en particulier le principe d'une « démarche volontariste » qui adopte de nouvelles méthodes de désherbage. Bien sûr, la charte proscrit l'usage de phytosanitaires, mais elle

préconise aussi un entretien des fossés, espaces verts et autres allées ou trottoirs de manière beaucoup plus raisonnée, sélective et moins systématique. Le bassin-versant accompagnera élus et services techniques dans la mise en oeuvre de la charte. « Il faudra bien communiquer sur ces objectifs afin que les concitoyens comprennent et admettent les nouvelles méthodes des services techniques », remarque Thierry Connan qui dénonce par avance les critiques qui pourraient tomber sur les agents de la commune. Ceux-ci disposeront de réponses circonstanciées à apporter à ceux qui se montreraient impatients de voir éradiquer la moindre mauvaise herbe.

Eau : avis favorable à la charte territoriale

Environnement

Le Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers (58 communes, 50 000 ha, 500 km de cours d'eau) a pour compétence la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il a élaboré une nouvelle charte territoriale en continuité avec la charte Dour hon douar signée par la commune en 2003.

Les objectifs : promouvoir de bonnes pratiques de gestion des espaces publics vis-à-vis des enjeux liés à la qualité de l'eau et d'établir des principes de collaboration entre le syndicat mixte et les collectivités de son territoire. « **c'est une charte qui n'ordonne pas mais qui donne des conseils**, a commenté Vincent Clec'h. **Nous avons mis en place beaucoup de formation avec les**

agents... On est au niveau 2 de la charte, on n'est pas les pires de la classe mais on va progresser. Nos points noirs sont le cimetière et les abords du stade ou nous nous utilisons un peu de produits phytos... Il va falloir que le citoyen accepte l'herbe. »

« Prends ta binette ! »

Le maire fait remarquer : « **Il n'y a pas trop de protestation du côté du cimetière.** » Jean Couédic, avec humour, propose un produit efficace et sans risque « **le PTB... le Prends ta binette !** » Chantal Rouzioux soulève le problème de communication sur ce dossier : « **C'est bien d'être au courant entre nous. La charte a débuté il y a 13 ans, qui est vraiment au courant ?** » Le maire désigne immédiatement Jean-Yves Jaguin responsable de la communication sur ce dossier pour le bulletin municipal.



La charte sur la qualité de l'eau est signée



L'amélioration de la qualité de l'eau : un enjeu essentiel présenté ce lundi.

Lundi, en présence de Germain Sol-Dourdin, président du syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers, de Vincent Le Meaux, président de Pontrieux communauté, et des maires et représentants des communes de Pontrieux, Runan, Brélidy, Ploëzal et Plouëc-du-Trieux, la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques a été signée.

Suite à la présentation des points et enjeux à améliorer au niveau de la qualité de l'eau, et plus globalement de l'environnement, tous ont été un-

nimes et affiché le souhait de signer cette charte territoriale.

Ce faisant, ils s'engagent aussi à prendre des mesures nouvelles en terme d'environnement. Taille en fonction du passage, élagage tardif, traitement des mauvaises, autant d'exemples concrets.

La volonté de cette charte est d'accompagner les élus, les agents et les habitants dans cette démarche écocitoyenne selon les moyens de chaque commune, mais en s'engageant sur le long terme.

Une charte pour l'eau et les milieux aquatiques

Avec le syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien, les communes de l'agglomération prêtes à faire plus pour améliorer la qualité des eaux.



Les élus des communes de l'agglomération, chartes en main, autour de Germain Sol-Dourdin (6^e en partant de la droite), président du syndicat mixte.

La précédente charte du syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien portait principalement sur les bonnes pratiques en matière de désherbage, pour éviter que la qualité de l'eau n'en pâtisse. La nouvelle charte, signée vendredi, s'est étoffée.

Elle liste notamment des bonnes pratiques pour la préservation et l'entretien du bocage, la gestion des bords de route (fossés et accotements), les milieux aquatiques et zones humides, les plantes invasives (comme la renouée du Japon), la gestion des eaux usées, l'entretien des bâtiments et équipements

communaux en privilégiant les produits écologiques ou les moyens mécaniques, etc...

Cette charte concerne un territoire d'environ 52 000 hectares, « dont de nombreuses communes du territoire de Lannion Trégor communauté », rappelle Joël Le Jeune, président de LTC. C'est d'ailleurs au siège de l'agglomération qu'elle a été signée par LTC et les communes concernées. Le Haut-Trégor a déjà signé par ailleurs et Lézardrieux le fera cette semaine.

« On a du boulot ! » souligne Germain Sol-Dourdin, président du syndicat mixte. « Car le comité de bas-

sin Loire Bretagne a fixé un objectif de 61 % des eaux en bon état d'ici 2021. Chez nous, on est plutôt à 50 %... sans compter les ruisseaux côtiers qui sont très touchés. »

Le syndicat mixte met à disposition des communes signataires des fiches techniques mais pas seulement. « On pourra vous proposer des formations pour vos agents, des démonstrations de matériels, des réunions d'info, de l'accompagnement technique », explique Maël Le Guen, technicien du syndicat.

Contact du syndicat mixte : 02 96 15 19 19.

CONSEIL MUNICIPAL.

La charte pour l'eau actée

Petit conseil de fin d'année pour les élus qui ont consacré l'essentiel de leur réunion à prendre connaissance de la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques, présentée par Maël Le Guen, technicien au bassin-versant du Jaudy-Guindy-Bizien. « **Les actions préconisées n'ont pas de caractère réglementaire. C'est une politique volontariste des communes** », prévient le technicien.

L'accord est unanime pour signer cette charte qui engage la commune à utiliser des pratiques (désherbage, entretien, etc.) moins impactantes pour l'environnement. Le syndicat s'engage à accompagner le processus et encourage les communes à tenir à jour des fiches d'évaluation des pratiques afin de réaliser des bilans ponctuels.



Bassin-versant Jaudy Guindy Bizien. Une charte pour la qualité de l'eau



Un dossier, avec des fiches techniques, remis aux élus.

Jeudi, Vincent Clech, président de la Communauté de communes du Pays de Bégard et les maires des communes de l'EPCI ont pris connaissance de la charte territoriale préparée par le syndicat mixte des bassins-versants Jaudy Guindy Bizien. Ils ont émis un avis favorable à ce projet de charte territoriale pour la préservation de la qualité de l'eau et les milieux aquatiques et ils s'engagent à respecter les recommandations de bonne pratique formulées par la charte pour la préservation du bocage, la gestion du bord des routes, la gestion des milieux aquatiques, la gestion des eaux usées et les économies d'eau et à communiquer auprès les informations à la population. Et après la signature de la charte, Germain Sol Dourdin, président du syndicat Jaudy Guindy Bizien, a remis à chacun des maires et au président de la Communauté de communes du Pays de Bégard un dossier technique contenant quelques fiches avec les recommandations sur les pratiques à observer.

La Presqu'île s'engage pour la qualité de l'eau

Pleudaniel – Mardi, la communauté de communes a signé son dernier acte important avant la fusion avec Lannion-Trégor : la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques.



Les syndicats de bassins versants mènent des actions vers la population comme cet atelier fleurissement des pieds des murs au manoir du Launay en Pleubian. Mardi, au siège de la CCPL, les représentants des syndicats de bassins-versants et les élus de la presqu'île (sauf Lanmodez) ont signé la charte pour l'eau.

Les huit communes de la CCPL (communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux) sont dépendantes de deux bassins-versants celui du Jaudy-Guindy-Bizien à l'ouest et celui du Trieux, à l'est, gérés par le syndicat mixte du bassin-versant Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers (SMJGB) et le syndicat mixte de l'environnement du Goëlo et de l'Argoat (Smega).

En zones rurales comme urbaine

Plusieurs de ces communes sont à cheval sur les deux bassins, mais c'est la localisation du bourg qui détermine leur appartenance à l'un ou l'autre syndicat (Trédarzec, Kerbors, Pleubian et Pleumeur-Gautier pour le SMJGB ; Lézardrieux, Pleudaniel et

Lanmodez pour le Smega).

Les deux syndicats ont la même mission : travailler avec les collectivités afin de les inciter à intégrer dans leurs actions les enjeux de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Ils proposent des actions similaires. « Nos opérations s'intéressent aux pratiques de tout un chacun (agriculteurs, collectivités, industries, particuliers) pour réduire les apports de polluants vers les eaux, mais aussi au milieu en tant que vecteur de l'eau et de ses polluants », rappelle Isabelle Imbert-Cadiou, technicienne au Smega.

Six conseils municipaux sur sept et le conseil communautaire ont signé une charte allant dans ce sens.

En zone rurale, ces chartes concernent la préservation du bo-

is, la gestion des bords de routes et chemins (fauchage, curage), la gestion des milieux aquatiques et des zones humides, la gestion des plantes invasives.

En zone urbaine, elles s'appliquent à l'entretien des bâtiments, infrastructures, équipements communaux et le traitement de leurs déchets, aux actions pour économiser l'eau, à l'entretien des espaces extérieurs en tendant vers le zéro produit phytosanitaire...

« Inciter et non imposer »

« Nous ne sommes pas là pour imposer mais pour inciter. Et ça marche ! De plus en plus de communes s'engagent fortement et atteignent un bon niveau », remarque Jacky Gouault, élu du Smega.

« Notre objectif est de promouvoir de bonnes pratiques en s'adressant aux agents des collectivités mais aussi aux élus pour qu'ils puissent répondre aux interrogations de leurs administrés. Il faut anticiper les futures réglementations », ajoutait Bernard Fremeury, maire d'Henngoat et vice-président du SMJGB.

« Les enjeux sont importants pour notre territoire qui a une grosse activité agricole mais aussi aquacole. C'est une déception que Lanmodez, qui a une zone d'activité ostréicole ne veuille pas signer cette charte, jusqu'à présent », regrette le maire de Pleubian et président de la CCPL, Loïc Mahé.

Les maires signent la charte sur l'eau



Les maires signataires de la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques.

En préambule à la dernière séance du conseil communautaire, mercredi soir, le président Vincent Clec'h avait invité le président du Syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers, Germain Sol-Dourdin, à venir pour que les maires de la communauté de communes du Pays de Bé-gard paraphent les documents relatifs à la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques.

Cet acte était la concrétisation des décisions favorables prises dans les divers conseils municipaux.

Syndicat du Jaudy-Guindy-Bizien : un pas de plus pour l'eau

Une charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques vient d'être signée entre le syndicat du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers, Lannion-Trégor communauté et les communes de Caouënnec-Lanvézéac, Cavan, Coatascorn, Kermaria-Sulard, Lannion, Louannec, Mantallot, Perros-Guirec, Pleumeur-Bodou, Pluzunet, Prat, Quemperven, Rospez, Saint-Quay-Perros, Tonquédec, Trélévern et Trévou-Tréguignec. Elle engage le syndicat à mobiliser ses moyens pour accompagner les collectivités vers les pratiques les moins impactantes en termes de qualité de l'eau et des milieux aquatiques, et d'autre part les collectivités signataires à faire évoluer leurs pratiques en conséquence. Le territoire du syndicat mixte s'étend sur plus de 50 000 ha et comprend près de 800 km de cours d'eau.



Charte sur l'eau. Dernière signature de la CCPL



Mardi, au siège de la CCPL, les représentants des syndicats de bassins-versants et les élus de la Presqu'île (excepté Lanmodez) ont signé la charte pour l'eau.

Les huit communes de la CCPL (Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux) sont dépendantes de deux bassins-versants : celui du Jaudy-Guindy-Bizien à l'ouest et celui du Trieux, à l'est, gérés par le Syndicat mixte du bassin-versant Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers (SMJGB) et le Syndicat mixte de l'environnement du Goëlo et de l'Argoat (Smega). Chacune, excepté Lanmodez, a voté en conseil municipal son choix d'adhérer à la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques. La signature de la charte a eu lieu mardi à la Maison du développement. Il s'agissait de la dernière signature officielle avant la fusion avec Lannion-Trégor. Une partie de ces communes se trouve à cheval sur les deux bassins, dans ce cas la localisation du bourg détermine leur appartenance à l'un ou l'autre syndicat (Trédarzac, Kerbors, Pleubian et Pleumeur-Gautier pour le SMJGB ; Lézardrieux, Pleudaniel et Lanmodez pour le Smega).

Deux syndicats, une même mission

Les deux syndicats ont la même mission : travailler avec les collectivités pour les inciter à intégrer dans leurs actions, les enjeux de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Ils proposent des actions similaires. « Nos opérations s'intéressent aux pratiques de tout un chacun (agriculteurs, collectivités, industries et particuliers) pour réduire les apports de polluants vers les eaux, mais aussi au milieu en tant que vecteur de l'eau et de ses polluants », rappelle Isabelle Imbert-Cadiou, technicienne au Smega. Six conseils municipaux sur sept et le conseil communautaire ont signé une charte allant dans ce sens.

« Il faut anticiper les futures réglementations »

Jacky Gouault, élu du Smega, a expliqué : « Nous ne sommes pas là pour imposer mais pour inciter et les communes sont de plus en plus nombreuses à s'engager ». Bernard Fremeury, maire d'Hengoat et vice-président du SMJGB a précisé : « Notre objectif est de promouvoir de bonnes pratiques en s'adressant aux agents des collectivités mais aussi aux élus pour qu'ils puissent répondre aux interrogations de leurs administrés. Il faut anticiper les futures réglementations », Loïc Mahé, président de la CCPL, a souligné : « Les enjeux sont importants pour notre territoire qui a une grosse activité agricole mais aussi aquacole. C'est une déception pour nous que Lanmodez, qui a une zone d'activité ostréicole, ne veuille pas signer cette charte, jusqu'à présent ».

ENVIRONNEMENT. La charte pour l'eau signée



L'évolution des pratiques est en jeu.

La charte communale Dour Hon Douar 2003-2006, mise en œuvre en 2004, étant devenue obsolète, il devenait nécessaire de l'actualiser, la compléter et la moderniser. Mercredi 21 décembre à la MJC, Vincent Clec'h, président de la communauté de communes du Pays de Bégard et les maires des communes concernées (Kermoroc'h, Landebaëron, Péder nec et Saint-Laurent) ainsi que Germain Sol Dourdin, président

du Syndicat mixte des bassins versants, ont apposé leurs signatures au bas de la nouvelle charte.

Ce document engage le bassin-versant à mobiliser ses moyens pour accompagner les collectivités vers les pratiques les moins impactantes en termes de qualité de l'eau et des milieux aquatiques et d'autre part, les communes signataires à faire évoluer leurs pratiques en conséquence.

VIE MUNICIPALE



LA CHARTE TERRITORIALE POUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La commune de Louannec fait partie du « Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers », syndicat qui travaille avec les collectivités pour les inciter à intégrer les enjeux liés à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Louannec s'est déjà engagée dans une démarche de protection des milieux aquatiques par la charte communale Dour hon Douar, mise en œuvre en 2004, qui définissait les bonnes pratiques en matière de désherbage communal et d'aménagement de l'espace rural.

Cette charte n'est plus suffisante en regard de la consommation et de l'exploitation actuelle de l'eau. L'enjeu de la reconquête de la qualité de l'eau est de plus en plus important, et il est demandé à chacun d'y participer.

Ceci est préconisé par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) qui vise la reconquête d'un bon état des eaux pour 61% des eaux du territoire de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, alors qu'il n'est actuellement qu'à 50%.

Le syndicat des bassins versants propose donc une nouvelle mouture de cette charte, avec de nouveaux enjeux identifiés sur le territoire et des engagements entre les différentes parties pour y répondre. Il s'engage à mobiliser ses moyens pour accompagner les collectivités, tandis que ces dernières s'engagent à faire évoluer leurs pratiques en conséquence et seront évaluées périodiquement.

Le Conseil Municipal de Louannec, lors de sa séance du jeudi 24 novembre 2016, a décidé d'adhérer à cette nouvelle charte.

Les thématiques traitées dans cette charte concernent :

- le bocage : préservation de l'existant et entretien ;
- les bords de route : gestion des accotements, des fossés, des talus ;
- les milieux aquatiques : gestion du réseau hydrographique et des zones humides ;
- les plantes invasives : élimination et protection ;
- l'entretien des espaces communaux : désherbage et gestion différenciée ;
- les bâtiments, infrastructures et équipements : entretien des locaux, gestion des eaux usées, économies d'eau.

Des fiches techniques apportent des recommandations aux élus et agents, et seront disponibles pour les habitants.

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

La GEMAPI, au moins pour son volet "prévention des inondations", est née des recommandations en matière de gestion des ouvrages de prévention des inondations, suites à la tempête Xynthia et aux inondations dans le Var en 2010.

C'est une compétence nouvelle confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation à compter du 1er janvier 2018, avec possibilité d'anticiper dès maintenant. Cette compétence, qui sera exclusive et obligatoire, se substituera aux actions préexistantes des collectivités territoriales et de leurs groupements, actions qui étaient jusqu'alors facultatives et non uniformément présentes sur les territoires exposés au risque d'inondation ou de submersion marine.

Dans le cadre de la GEMAPI, les actions entreprises par les intercommunalités sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- l'aménagement des bassins versants ;
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des zones humides.

Concrètement, Louannec sera directement concernée :

- par l'aménagement des bassins versants, assuré par le syndicat cité ci-dessus, qui sera certainement intégré dans la nouvelle communauté ;
- par la surveillance, l'entretien et la réhabilitation des digues : la digue du Lenn ;
- et par la gestion des zones humides dont la commune est largement dépendante dans l'évolution de son urbanisme.



Actions non agricoles

21/12/2016 - BEGARD

Bro Vear online

L'info hyper-locale du Pays de Bégard
à la portée du monde.



Le Pays de Bégard s'engage pour le respect de l'environnement



Pays de Bégard

Mercredi 21 décembre (2016), en marge amont du dernier conseil communautaire, le président **Vincent Clec'h**, au nom de la communauté de communes du Pays de Bégard, dans ses derniers jours d'existence et donc comme un testament en faveur de la sauvegarde de l'environnement, a signé...

... la (nouvelle) charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques proposée par le syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers. "On l'a passée en conseil municipal à Bégard (NDLR : Voir "**Conseil Municipal (2 de 2) : Effectifs, finances, eau et poulets ...**") et il est important que nous le fassions ici avant la fin de l'année. C'est montrer l'importance et l'attachement que l'on a sur ces actions" introduit **Vincent Clec'h** en évoquant les objectifs de préservation, de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et qui estime qu'en la matière, les mentalités ont changé, mais que



"Grace aux efforts faits par les collectivités, les agriculteurs, les eaux sont en voie d'amélioration en Bretagne. La Bretagne est quasiment exemplaire sur le plan national. Il y a une évolution réelle, une prise en considération des problèmes de l'eau par une partie de la population, par les acteurs économiques, mais aussi par les collectivités" se réjouit **Germain Sol-Dourdin**, le président du syndicat qui brosse le contexte de l'action et les contenus de la charte, qu'expose ensuite **Maël Le Guen**, technicien du syndicat. "C'est un outil d'accompagnement, présente ce dernier, qui vise la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Cette charte a été précédée il y a une douzaine d'année, par la charte Dour an douar (NDLR : l'eau de notre terre) qui abordait les problématiques de désherbage dans les communes. Au fil des ans, il nous est apparu nécessaire de la faire évoluer ; Elle était dépassée par la réglementation sur certains points, et pouvait être modernisée et aborder d'autres thématiques".

La signature de cette charte concrétise les engagements de la communauté de commune en matière d'entretien des espaces extérieurs – réduction de l'emploi des produits phytosanitaires, information et sensibilisation des habitants à l'évolution des méthodes de désherbage – et pose les principes de la collaboration entre le syndicat mixte et la collectivité. Riche d'enseignements, de conseils, de préconisations, la charte est un outil non contraignant, très pédagogique et digeste.



Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien

Source : L'info locale du Pays de Bégard

Date : 21/12/2016

Rubrique : BEGARD

La gestion des fossés

Une formation pour apprendre à gérer les fossés



Les employés communaux ont participé à une journée de formation dans le cadre de la charte pour l'eau et les milieux aquatiques avec le Bassin-versant.

Les employés communaux ou élus de Penvénan, Camlez, Minihy-Tréguier, Louannec, Plougrescant, Tréguier et Caouënnec ont participé, mardi, à la journée de formation proposée par le syndicat des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien sur le thème de la gestion des fossés, aspect hydraulique et entretien.

Cette action est programmée dans le cadre de la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques, « connaître le rôle des fossés et leur impact sur la qualité de l'eau et état des lieux sur les pratiques existantes,

techniques pour entretenir plus durablement les fossés, biodiversités des bords de routes » étaient au programme de cette journée de formation assurée par Arnaud Cholet du conseil départemental du Morbihan et par les techniciens du bassin-versant.



QUALITÉ DE L'EAU. Le service technique se retrouve dans le fossé

Dans le cadre de la Charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques, le syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers, dépêchait ses techniciens auprès des agents communaux. L'objectif est de les inciter à mieux gérer l'entretien des fossés de la commune, mieux connaître le rôle des fossés et leur impact sur la qualité de l'eau, et de mettre en place une gestion hydraulique différenciée.

Il a été fait un état des lieux des pratiques existantes sur le territoire en matière de gestion des fossés de voirie et un croise-

ment de ces pratiques avec les enjeux liés à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il a également été question d'adapter des méthodes permettant de concilier les impératifs de sécurité routière et les enjeux de la qualité de l'eau. Les aspects essentiels concernaient le fonctionnement d'un bassin-versant et son cadre réglementaire, la connaissance du fonctionnement et des enjeux de l'entretien des fossés, les techniques pour entretenir plus durablement les fossés et bas-côtés et la biodiversité des bords de routes.



Une journée bien remplie pour les services techniques.

La gestion des fossés, ça s'apprend



Les stagiaires en savent désormais plus sur le rôle joué par les fossés dans la qualité de l'eau.

Lundi, quatorze stagiaires venus de huit communes (dont Ploëzal) se sont regroupés autour de Maël Le Guen, technicien du syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers, et Arnaud Cholet, du conseil départemental du Morbihan, pour prendre part à une formation sur la gestion des fossés.

Une charte territoriale mise en place

Le syndicat a mis en place un programme d'actions et travaille avec les collectivités pour qu'elles intègrent les enjeux liés à la qualité de l'eau ; dans cet esprit, il les invite à s'engager dans la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques. Bo-

cage, bords de route, milieux aquatiques, plantes invasives, espaces communaux, bâtiments, infrastructures et équipements : tels sont les thèmes abordés dans la charte.

Connaître le rôle des fossés

La gestion des fossés entre dans le cadre de la charte et les sessions de formation ont pour objectif de connaître le rôle des fossés et leur impact sur la qualité de l'eau. Ainsi, que ce soit en salle ou sur le terrain, les stagiaires se sont penchés sur le fonctionnement d'un bassin-versant et son cadre réglementaire, le fonctionnement et les enjeux de l'entretien des fossés et bas-côtés, ainsi que sur la biodiversité des bords de route.

Bassins versants. Gestion des fossés



Les participants se sont rendus, dans l'après-midi, sur le terrain, comme, ici, dans le secteur de Kernoc.

Dans le cadre de la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques, le Syndicat mixte des bassins versants Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers a lancé, avec l'appui du Centre national de la fonction publique territoriale, une formation sur le thème « Gestion des fossés : aspects hydrauliques et entretien », à destination des agents et élus des collectivités du bassin versant, communes, syndicat de voirie, etc. Une quinzaine de participants s'est retrouvée lundi, pour une session à Ploëzal, animée par Maël Le Guen et Léna Corre, techniciens au syndicat et Arnaud Cholet du conseil départemental du Morbihan. Au programme : le fonctionnement d'un bassin versant et le cadre réglementaire, la connaissance du fonctionnement et des enjeux de l'entretien des fossés, les techniques pour entretenir plus durablement les fossés et bas-côtés et la biodiversité des bords de route.

Contact

Tél. 02.96.15.19.19.

Les agents territoriaux formés à la gestion des fossés



La formation à la gestion des fossés du Syndicat des bassins-versants s'est déroulée sur le terrain grâce au tracteur et à la cureuse de la commune.

Jeudi, le Syndicat mixte des bassins-versants Jaudy-Guindy-Bizien organisait, avec l'appui du centre national de la fonction publique, une formation sur le thème : gestion des fossés, aspects hydrauliques et entretien.

« **Les objectifs sont de mieux connaître le rôle des fossés et leur impact sur la qualité de l'eau et de mettre en place une gestion différenciée suivant les lieux, pour concilier les impératifs de sécurité routière et les enjeux de la qualité de l'eau. Cela entre dans le cadre de la Charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques, que nous incitons les communes à signer actuellement** », expliquait Maël Le Guen, technicien du syndicat.

Des agents de Pleubian, Kerbors, Pouldouran, Tréguier, Plouguiel, Minihy-Tréguier, Trélevern et du Syndicat de voirie étaient présents pour cette formation assurée par Arnaud Cholet du conseil départemental du Morbihan et Léna Corre du Syndicat des bassins-versants.

Trois autres formations sont prévues durant le mois pour les autres communes du territoire de ce syndicat.

Une formation sur la gestion des fossés



Les agents des collectivités du secteur dépendant du bassin-versant Jaudy-Guindy-Bizien, près du ruisseau de la rue de Dour-Bars.

Le Syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers a organisé, vendredi, une formation pour les agents des collectivités. Une quinzaine a participé le matin à la partie théorique et l'après-midi à la partie technique, sur le terrain, sur le thème « La gestion des fossés : aspect hydraulique et entretien ». 59 agents et élus du territoire représentant 30 collectivités sont inscrits à cette formation.

Cette action est programmée dans le cadre de la Charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques. Quatre sessions d'une journée sont

organisées. « **Les objectifs de la formation sont de connaître le rôle des fossés et leur impact sur la qualité de l'eau et de mettre en place une gestion hydraulique différenciée. Il s'agit de faire un état des lieux des pratiques existantes en matière de gestion des fossés puis de croiser ces pratiques avec les enjeux liés à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques** », explique Maël Le Guen et Léna Corre, techniciens au bassin-versant.

Contact : tél. 02 96 15 19 19.

Actions non agricoles

12/10/2016 - PEDERNEC

Bassins-versants. Mieux gérer les fossés

Vendredi matin, le Syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy Guindy Bizien organisait une journée de formation sur le thème « gestion des fossés : aspect hydraulique et entretien ». Une quinzaine d'agents des services techniques, de tout le canton de Bégard mais aussi de Rospez, de Brélidy et du service du Département ont suivi cette formation, animée par Arnaud Cholet, du conseil départemental du Morbihan, assisté par Léna Corre et Maël Le Guen, techniciens au syndicat mixte des bassins-versants.

Préserver la biodiversité

Cette journée comportait quatre volets abordés en salle et sur le terrain : le fonctionnement d'un bassin-versant et son cadre réglementaire ; la connaissance du fonctionnement et les enjeux



Arnaud Cholet, du conseil départemental du Morbihan, a animé le stage.

de l'entretien des fossés ; les techniques pour entretenir plus durablement les fossés et bas-côtés et enfin la biodiversité des bords de route.

Cette formation aidera les com-

munes à s'engager dans le cadre de la charte territoriale pour l'eau en se définissant des niveaux à atteindre permettant une reconquête de la qualité de l'eau.